

Mai 2019

(traduction française août 2019)

Fonds clandestins

La banque secrète d'investissement
de la famille Kabila

Entre les soussignés

1. Monsieur KINDUELO LUMBU Pascal, né à Matadi le 25 septembre 1938, de nationalité congolaise, domicilié à Kinshasa, au numéro 4, avenue Hesbaya dans la Commune de Ngaliema, République Démocratique du Congo ;
2. Suc. OI Sarl, dont le siège est situé à Kinshasa, au 5464, Tombalbaye dans la Commune de Gombe, immatriculée au RCCM CDKIN/RCCM/14-B-2008et à l'identité nationale sous le Id. Nat. 01-937-N 50404 Z représentée par son Gérant, Monsieur David William Ezekiof;

Il est établi qu'il suit les statuts de la société anonyme qui va exister entre eux et les autres propriétaires d'actions qui pourrissent entrer dans la société ultérieurement.

KWANZA CAPITAL
Société Anonyme

STATUTS

← PEP owned

BGFI Bank

KWANZA CAPITAL

Les idées qui construisent le monde

former member
of BGFI Bank
DRC board

Board of
Directors
Kwanza Capital
and Alliance
Bank

AllianceBank s.a.
Votre succès. Notre réussite



THE SENTRY

Fonds clandestins

La banque secrète d'investissement de la famille Kabila

Juin 2019 (traduction française août 2019)

Photo : The Sentry



Synthèse

Un garage commercial quelconque sans panneau indicateur dans le quartier d'affaires de Kinshasa : voilà où se cache le siège de Kwanza Capital, qui a brassé plus de cent millions de dollars provenant de comptes placés auprès d'une banque liée à l'ex-président congolais Joseph Kabila (président en fonctions entre 2001 et janvier 2019). Mais cette discrétion permet également de dissimuler le fait que la famille de l'ex-président et ses alliés les plus proches contrôlaient la société. Des individus ayant connaissance des activités de l'entreprise ont indiqué à The Sentry qu'elle s'est montrée discrète à dessein et que ses acteurs principaux ont cherché à minimiser leurs rôles en public. Kwanza Capital, désormais placé en liquidation selon certaines informations, n'a retenu que brièvement l'attention du public à cause de ses manœuvres inhabituelles dans le secteur bancaire. Cette enquête approfondie révèle un historique bien plus complexe.

L'enquête menée par The Sentry porte un nouveau regard sur les démarches commerciales de la famille Kabila et de son cercle intime. Les opérations de Kwanza Capital, son financement, ses bénéficiaires présumés, ses associés ainsi que ses relations avec des agences gouvernementales et des officiels du gouvernement révèlent que la société a tenté de procéder à des achats dans le secteur bancaire congolais, tout en maintenant des liens renforcés avec une banque gérée par le frère de Kabila et des proches de l'ancien président. Ces efforts impliquent un réseau important d'individus et d'entreprises, notamment un financier suisse-angolais, un conglomérat chinois et un avocat auparavant associé à la branche française d'un cabinet d'avocat basé aux États-Unis. Bien que les efforts de Kwanza Capital pour mettre la main sur la banque principale du pays aient échoués, une analyse des dossiers financiers de la société et de son actionnaire minoritaire révèle des activités de blanchiment d'argent et suggère que les compagnies ont reçu des millions de dollars détournés du trésor public congolais. Ces dossiers indiquent en effet qu'un montant élevé ne dépassant pas 140 millions de dollars a circulé dans les comptes bancaires de ces sociétés. Les proches de l'ancien président congolais ont ensuite utilisé ces fonds comme source d'argent liquide.

L'enquête révèle que les membres de la famille Kabila et son cercle proche ont misé sur un contrôle du secteur bancaire et financier de la RDC.

L'enquête révèle que les membres de la famille Kabila et son cercle intime ont misé sur un contrôle du secteur bancaire et financier de la République démocratique du Congo (RDC). Selon des documents examinés et des entretiens menés par The Sentry, l'objectif de Kwanza Capital et de ses alliés était de contrôler des banques afin de saisir plus d'un quart du secteur bancaire d'environ cinq milliards de dollars du pays.¹ Bien qu'aucune loi n'empêche des hommes politiques d'exercer un tel contrôle — qui permettrait de blanchir les fonds tirés de la corruption endémique du pays² — cela demeure une question compliquée, comme le souligne ce présent rapport ainsi que d'autres révélations sur l'ampleur des affaires de la famille Kabila.³ Les risques détaillés ici ont des échos bien au-delà de la RDC. Selon le Groupe d'action financière (GAFI/FATF), la stabilité des secteurs



bancaire et financier sont menacés, ainsi que le système mondial contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, lorsque des fonctionnaires de haut niveau, ainsi que leur famille et leurs associés — identifiés dans leur ensemble comme des personnes politiquement exposées — contrôlent des institutions financières.⁴ Lorsque ces individus contrôlent de telles institutions, que ce soit directement ou indirectement, elles tentent de compliquer les efforts des banques étrangères et des régulateurs, les empêchant d'identifier la source et la destination des fonds passant par ces entités.⁵ En effet, ces personnes utilisent leur accès aux fonds publics, aux données budgétaires, ainsi que leur savoir sur les entreprises et les contrats publics entre autres pour blanchir des revenus obtenus de manière corrompue.⁶

Ces conclusions démontrent également combien les institutions financières devraient mieux vérifier au préalable les transactions concernant des personnes politiquement exposées, leurs associés et leurs entreprises par le biais d'un processus de diligence raisonnée. Les banques doivent pouvoir documenter clairement si leurs clients bénéficient de leurs parts afin de déterminer qui sont les bénéficiaires — financiers ou autres — d'une société ou d'une transaction.⁷ Les documents financiers et autres données consultés par The Sentry indiquent que les proches de Kabila s'appuyaient sur Kwanza Capital pour obscurcir leurs liens afin d'échapper à un tel examen, même si certains acteurs internationaux s'en sont rendu compte. Le gouvernement congolais devrait assurer une transparence en ce qui concerne les bénéficiaires afin d'éviter de tels risques. Les banques internationales devraient également prendre en compte l'éventualité que des entreprises et des individus qui leur demandent de réaliser des transactions en RDC servent de mandataires aux personnes politiquement exposées afin d'échapper à une diligence raisonnée conforme.

Le gouvernement congolais devrait donner la priorité à une amélioration des normes de conformité bancaires et instaurer des précautions contre la corruption auprès des agences gouvernementales et des régulateurs qui gèrent le secteur financier. Suivant les recommandations The Sentry d'août 2018, le gouvernement congolais devrait émettre des directives pour lutter contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, ainsi qu'encourager les banques à fournir des rapports sur toute transaction suspecte.⁸ Le gouvernement congolais devrait également créer des directives sur les personnes politiquement exposées et les typologies du blanchiment d'argent dans les industries minière et du pétrole. Bien que la scène politique changeante du pays présente une occasion de faire passer des réformes importantes, les enjeux vont au-delà de la politique. L'accès au système financier international sera sûrement réduit si les problèmes chroniques du secteur financier ne sont pas résolus, ce qui aurait de fortes conséquences pour l'ensemble de l'économie. La RDC peine déjà à assurer l'accès aux services bancaires pour ses citoyens. Selon une étude de 2017, seulement 6% de la population avait accès à ces services — moins du quart de la moyenne pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.⁹

Recommandations principales : Suite à son enquête, The Sentry propose plusieurs mesures à mettre en œuvre. Le texte intégral de ces recommandations figure à la fin de ce rapport.

Mesures contre le blanchiment des capitaux : Le Trésor américain et les cellules européennes de renseignement financier devraient examiner les relations bancaires décrites dans ce rapport et



avertir les banques et d'autres institutions concernées par ce dossier. Ces entités doivent surtout considérer s'il faut souligner les actions précédentes du groupe BGFIBank — dont l'ampleur fait l'objet d'une grande partie de ce dossier — ainsi que les risques de blanchiment de capitaux au sein du secteur bancaire congolais.¹⁰

Sanctions ciblées : Les États-Unis et l'Union Européenne devraient passer en revue les membres du réseau de l'ex-président Kabila ainsi que les autres personnes impliquées dans les transactions décrites dans ce rapport, et envisager l'application de nouvelles sanctions ciblées conformément aux régimes de sanctions actuels.

Diligence raisonnée bancaire : Les institutions financières internationales, y compris aux États-Unis, doivent prendre des mesures pour mieux vérifier les transactions impliquant des entreprises ou des personnes politiquement exposées de nationalité congolaise, ou des personnes fondé de pouvoir. The Sentry propose à ces institutions d'effectuer un suivi si elles ont traité des transactions liées aux individus ou aux autres acteurs identifiés dans le présent rapport. Dans tous les cas possibles, ces institutions doivent souligner l'importance d'une diligence raisonnée améliorée de la part de leurs homologues congolais.

Réformes et transparence : The Sentry propose au gouvernement congolais et à ses partenaires de mener des réformes. Le gouvernement actuel doit habiliter la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF), enquêter sur toute malversation éventuelle de la Banque centrale du Congo et des entreprises nationales, imposer une déclaration publique des biens des fonctionnaires publics et améliorer la transparence en utilisant un registre commercial intégral auquel le public aurait accès. The Sentry propose également au gouvernement américain d'encourager le gouvernement congolais à saisir le Fonds monétaire international (FMI) pour relancer la facilité élargie de crédit en RDC afin d'améliorer la transparence financière.

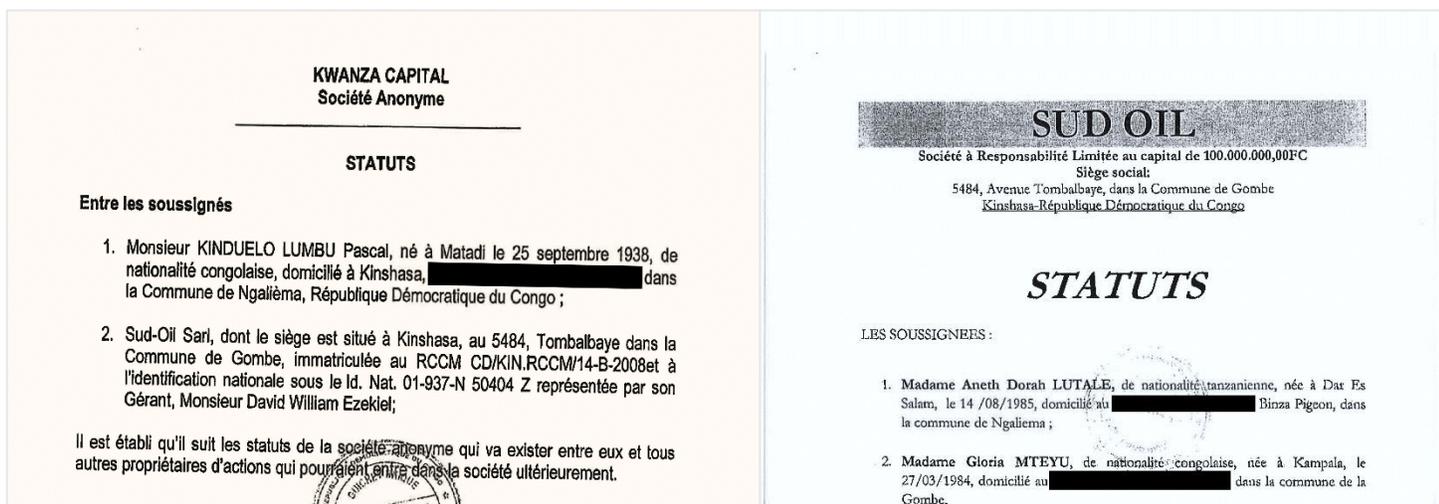


La façade

Kwanza Capital a été lancé officiellement en juin 2014.¹¹ Dès ses débuts, l'entreprise semble avoir profité d'avantages commerciaux et de régulation. Au-delà des liens à la famille Kabila et ses alliés, elle a retenu de fortes attaches à une banque commerciale et obtenu un statut spécial de la part du gouvernement afin d'opérer sur toute une gamme d'activités financières.

Des acteurs familiers

Les actes constitutifs de Kwanza Capital indiquent que l'homme d'affaires de renom Pascal Kinduelo, chevronné du secteur bancaire et financier national, est le président-directeur général et l'actionnaire majoritaire de la société. La Banque internationale de crédit — fondée par Kinduelo en 1992 — a été vendue en 2008 à l'homme d'affaires israélien Beny Steinmetz et à Dan Gertler, magnat minier israélien sous sanctions américaines et proche de l'ancien président Kabila, grâce en partie à la renommée politique de Kinduelo.¹² De 1999 à 2005, ce dernier a dirigé la Fédération des entreprises du Congo, groupe de pression de poids dont il préside encore la Commission des sages.¹³ Kinduelo a également servi de président du conseil de deux banques commerciales en RDC.¹⁴ Il a siégé au conseil de la BGFIBank RDC, une banque proche de la famille Kabila dès son lancement en 2010.¹⁵ À partir de 2015, il a siégé au conseil de la Banque commerciale du Congo (BCDC).¹⁶ Pendant un certain temps, il a servi dans ces capacités tout en dirigeant Kwanza Capital et en étant membre du conseil d'une jeune entreprise bancaire qui a éventuellement échoué dont Kwanza Capital était l'actionnaire principal.¹⁷



Extraits des actes constitutifs de Kwanza Capital et de Sud Oil indiquant que Kwanza Capital a été fondé par Pascal Kinduelo, un homme d'affaires important, et Sud Oil, société inscrite en mars 2014 par Gloria Mteyu, sœur de Joseph Kabila et sa belle-sœur Aneth Lutale. Photo : The Sentry.



Le portefeuille de Kinduelo va au-delà des secteurs bancaire et financier. Il a lancé en 2008 la société de distribution de pétrole Sud Oil. Tout en étant propriétaire de plusieurs pompes à essence, la compagnie a également participé à un contrat d'exploitation pétrolière avec un consortium d'entreprises européennes, sud-africaines et congolaises.¹⁸ En 2010, le gouvernement a réaffecté le contrat car il lui manquait un décret présidentiel le confirmant.¹⁹ Kinduelo a vendu ses actifs de Sud Oil en 2011 et a mis un terme à ses liens avec la société l'année suivante.²⁰ En mars 2014, l'entreprise est réapparue lors de son inscription, cette fois-ci avec comme propriétaires Gloria Mteyu — la sœur de Kabila, alors que le dernier était encore président en fonction — et sa belle-sœur Aneth Lutale.²¹ Actionnaire majoritaire dans les statuts de Sud Oil, Lutale est la femme de Francis Selemani Mtwale, le frère de Kabila qui a longtemps servi en tant que directeur général et membre du conseil de BGFIBank RDC.²² Selon l'acte constitutif de Sud Oil, l'entreprise maintenait son siège social dans un garage, le même que Kwanza Capital.



Francis Selemani Mtwale et Aneth Lutale sont assis derrière l'ancien président du Zimbabwe Robert Mugabe lors d'un événement officiel en 2011. Photo : Page Facebook officielle de la présidence congolaise.

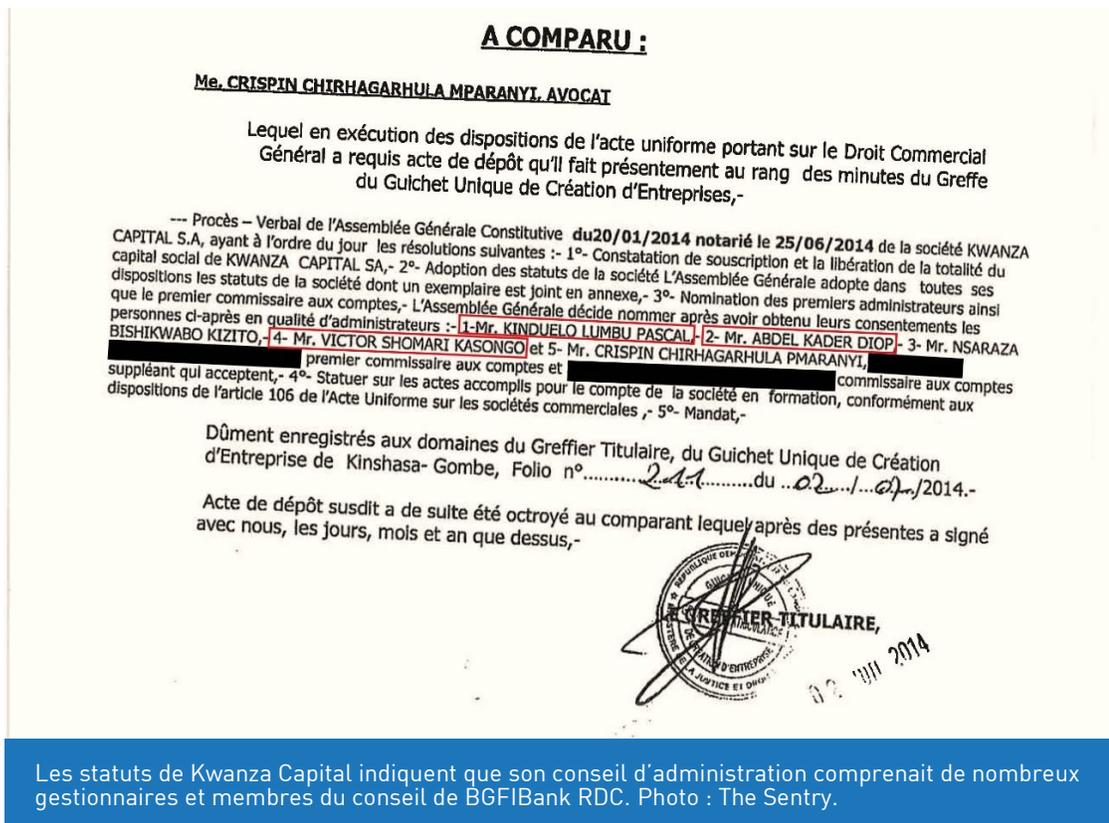
Des personnes ayant connaissance des opérations de l'entreprise affirment que Kinduelo a joué un rôle important depuis ses débuts en juin 2014 pour crédibiliser Kwanza Capital en ajoutant tout simplement son nom aux documents officiels et en assistant aux réunions de conseil. Ces personnes indiquent que Kinduelo a servi de figure de proue pour le compte des bénéficiaires ultimes de Kwanza Capital : le noyau familial de Kabila. En réalité, la société était dirigée par Selemani, qui avait des liens plus renforcés avec la famille Kabila que Kinduelo. Selon des sources proches du dossier, Selemani avait un bureau au sein du siège de Kwanza Capital et Moustapha Massudi lui servait d'adjoint. Massudi, en tant que directeur commercial de BGFIBank RDC jusqu'en août 2018, semble également avoir géré des comptes de Kwanza Capital auprès de la banque dans le cadre de son rôle de directeur, selon des documents consultés par The Sentry. Contacté par The Sentry, Massudi a nié avoir un rôle auprès de Kwanza Capital ou d'avoir géré des comptes auprès de la banque.²³



La First Bank de Kabila

BGFIBank RDC, une filiale de la BGFIBank Group qui siège au Gabon, existe en RDC depuis 2010. Elle est proche de Kwanza Capital depuis le lancement de cette dernière en 2014.²⁴ Des rapports publiés sur les activités de la BGFIBank Group ont signalé depuis fin 2016 des problèmes de régulation et de conformité. Elle aurait servi à détourner des fonds publics importants.²⁵ L'ampleur de ces liens à la BGFIBank RDC va au-delà des postes de gestion importants qu'y détenaient Selemani et Massudi, ainsi que le contrôle manifeste que la banque exerçait auprès de Kwanza Capital.

Gloria Mteyu, actionnaire de Sud Oil, société qui investissait dans Kwanza Capital, possédait elle-même environ 40% des parts à partir de l'année 2010 environ.²⁶ Kinduelo était président du conseil de la BGFIBank RDC jusqu'à la fin de l'année 2018.²⁷ L'acte constitutif de Kwanza Capital consulté par The Sentry indique qu'Abdel Kader Diop, l'ancien directeur général adjoint et membre du conseil de BGFIBank RDC, était membre de son conseil d'administration.²⁸ Un ancien cadre de BGFIBank RDC a indiqué dans un entretien avec The Sentry que Diop et d'autres gestionnaires de la banque ont organisé des réunions au siège de BGFIBank RDC à propos des manœuvres de Kwanza Capital.²⁹ Un autre membre du conseil de Kwanza Capital, l'ancien vice-ministre des mines Victor Kasongo, était également membre du conseil de BGFIBank RDC jusqu'en novembre 2018.³⁰



The Sentry a mis à jour des liens entre la BGFIBank RDC et Kwanza Capital au-delà des chevauchements entre le personnel et les propriétaires. Kwanza Capital a reçu des prêts de plusieurs millions de dollars chacun de la part de BGFIBank RDC, selon des données³¹ indiquant également que Kwanza Capital a eu des retards de remboursement sur un de ces prêts en 2016 et a été pénalisé.³²

Statut spécial

Contrairement aux autres institutions financières en RDC, les objectifs et les opérations détaillés dans l'acte constitutif de Kwanza Capital se rapprochent plutôt de ceux d'une banque privée d'investissement. Ainsi, Kwanza Capital est habilité selon ses statuts à octroyer des prêts commerciaux, à investir dans des entreprises, à acheter et vendre des titres et d'autres produits financiers, ainsi qu'à fournir des conseils de gestion de patrimoine privé. Bien que les banques privées d'investissement ne soient pas identifiées en tant qu'institutions financières habilitées dans

le cadre de la loi congolaise, le rapport annuel de la Banque centrale du Congo en 2016 indique que Kwanza Capital a bénéficié d'une exception. Kwanza Capital a participé à diverses activités financières grâce à son statut d'institution financière spécialisée, qui ne s'appliquait qu'à cinq institutions à l'époque.³³ Le rapport annuel de la banque centrale de 2015 ne mentionne pas Kwanza Capital, bien que l'entreprise ait obtenu ce statut cette année-là.

ACTIVITES DE LA BANQUE TITRE II 299

Tableau II.17 Activités dénouées par les Bureaux de change agréés en 2016

	ACHATS						
	CV/CDF	CFA	RAND	GBP	EURO	FS	USD
TOTAL	9 171 997 748	6 660 000	1 080	0	1 294 681	0	10 413 369

	VENTES						
	CV/CDF	CFA	RAND	GBP	EURO	FS	USD
TOTAL	18 343 996 495	13 320 000	2 160	0	2 589 362	0	20 826 738

Source: Banque Centrale du Congo

IV.4.2. Etablissements de Monnaie Electronique, EME en sigle

IV.4.3. Les institutions financières spécialisées

Cette catégorie regroupe cinq (5) institutions, à savoir: la Société Financière de Développement, SOFIDE en sigle, le Fonds pour la Promotion de l'Industrie, FPI en sigle, KWANZA Capital, le Fonds National de la Microfinance et le Fonds pour la Promotion de l'inclusion financière, FPM en sigle.

IV.4.3. Les institutions financières spécialisées

Cette catégorie regroupe cinq (5) institutions, à savoir: la Société Financière de Développement, SOFIDE en sigle, le Fonds pour la Promotion de l'Industrie, FPI en sigle, KWANZA Capital, le Fonds National de la Microfinance et le Fonds pour la Promotion de l'inclusion financière, FPM en sigle.

A fin décembre 2016, l'analyse globale de ces institutions a révélé une forte détérioration de la qualité de leur portefeuille de crédit, impactant négativement le niveau de leurs fonds propres.

Extrait du rapport annuel de la Banque centrale du Congo de 2016 indiquant le statut d'institution financière spécialisée octroyé à Kwanza Capital. Photo : Rapport annuel de la Banque centrale du Congo de 2016.

Parmi les quatre autres institutions financières spécialisées qui figurent dans le rapport annuel de la Banque centrale du Congo de 2016, trois sont contrôlées par l'État ou sont des entreprises publiques, alors qu'un consortium d'agences de développement européennes sont propriétaires et gèrent la dernière avec le soutien d'organismes multilatéraux.³⁴ En ce qui concerne les secteurs bancaire et financier, la loi congolaise indique que ces institutions financières spécialisées sont « des établissements de crédit auxquels l'État a confié une mission d'intérêt public ».³⁵ Faire

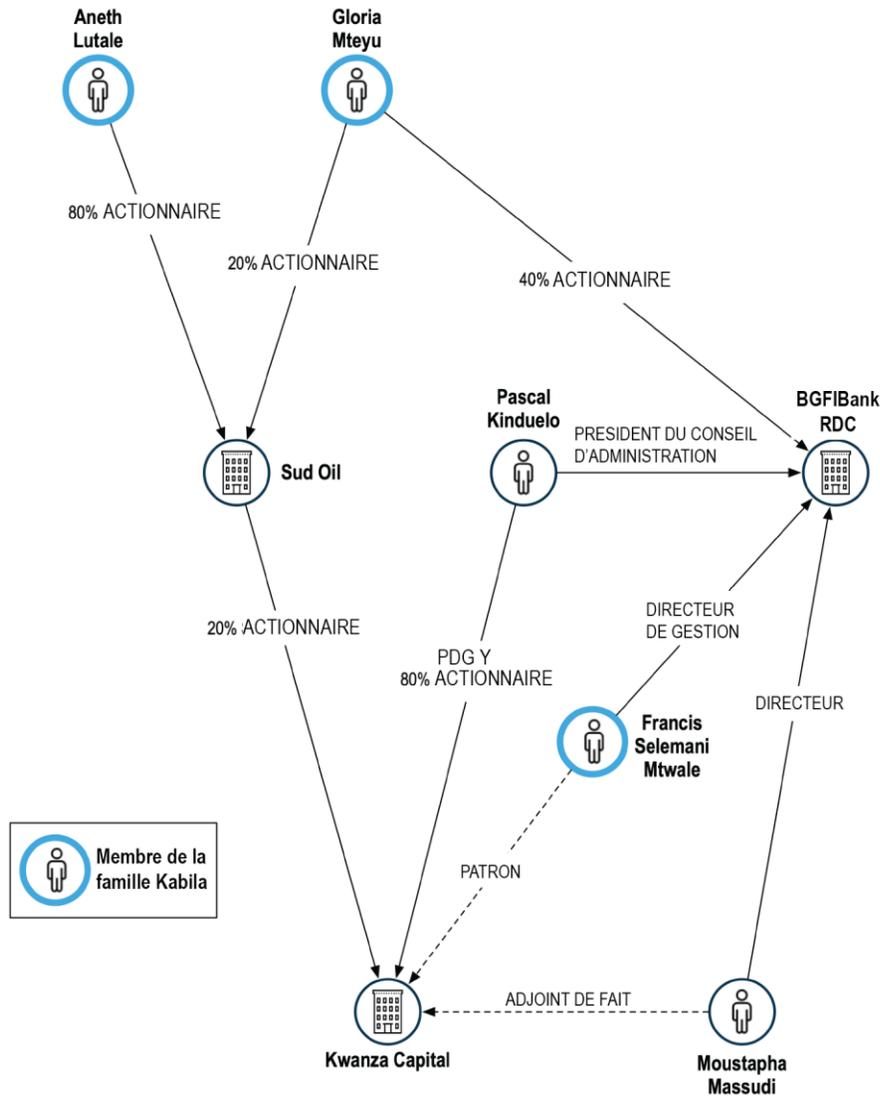
avancer un développement économique inclusif ou améliorer les conditions de vie du peuple congolais ne figure pas dans la mission de Kwanza Capital, plaçant ainsi cette institution à part de ses pairs.³⁶ Selon des sources ayant connaissance des lois et des régimes bancaires congolais, Kwanza Capital aurait eu des difficultés à obtenir l'autorisation de la Banque centrale du Congo pour



opérer en tant qu'institution financière spécialisée, en partie parce qu'elle n'a pas les qualifications nécessaires. Voir l'Annexe I sur les objectifs commerciaux de Kwanza Capital.

Les liens de Kwanza Capital avec la BGFIBank RDC et la famille Kabila

Certaines personnes ayant des rôles importants au sein de Kwanza Capital à travers leur part dans l'entreprise ou le contrôle qu'ils y exercent, y compris certains membres de la famille Kabila, avaient également des liens directs avec la BGFIBank RDC avant la fin 2018.*



The Sentry a pu établir les rôles indiqués ci-dessus grâce à des documents et des rapports en libre accès, les actes constitutifs de Kwanza Capital et de Sud Oil, des entretiens et les rapports annuels de la BGFIBank RDC.

*Des représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué à The Sentry que Pascal Kinduelo, Francis Selemani Mtwale et Moustapha Massudi n'ont plus de rôle au sein de la banque ou sa maison mère depuis fin 2018. Ils ont également indiqué que la maison mère, BGFIB Holding Corporation SA, est actuellement propriétaire de toutes les actions de la banque. Ils n'ont pas indiqué quand et dans quelles conditions Mteyu aurait vendu ou cédé toute action dont elle aurait été propriétaire.



Achat de banques

Depuis son lancement, Kwanza Capital a œuvré en coulisses — parfois de manière assez ouverte — pour faire des achats dans le secteur bancaire. Bien que ces affaires aient échoué au bout du compte, les méthodes de Kwanza Capital pour tenter d'influencer le secteur démontrent les menaces que représente le réseau de sociétés appartenant à la famille Kabila. Il suffit de s'appuyer sur l'exemple de la BGFIBank RDC, avec ses liens de longue date avec l'élite au pouvoir et son historique de mésaventures, pour saisir l'ampleur du danger.³⁷ Si Kwanza Capital et ses mandataires avaient réussi à contrôler une seule de ces banques, ils auraient pu compromettre la capacité des régulateurs, des banques internationales et d'autres partenaires à scruter les transactions provenant d'une juridiction déjà risquée. Mais même si elles ont échoué, les ambitions de Kwanza Capital et ses alliés ont probablement eu un impact sur les calculs des entreprises étrangères par rapport aux risques présentés par un investissement en RDC, freinant les investissements dans un pays souffrant déjà d'une grande pauvreté et décourageant les efforts pour améliorer l'inclusion financière.

L'objectif ultime : La Banque commerciale du Congo

Entre 2013 et 2017, des membres de la famille Kabila et leurs alliés ont tenté à deux reprises d'obtenir une part majoritaire dans la BCDC, l'une des plus grandes banques commerciales de la RDC. Bien que ces tentatives aient échoué, The Sentry a établi à travers des entretiens et des documents consultés que des membres de la famille Kabila — pendant la présidence Kabila — et ses proches associés se sont appuyés sur des mandataires commerciaux et des parties internationales influentes afin de tenter de faire avancer l'affaire.

La famille Forrest d'origine belge a une part majoritaire dans la Banque commerciale du Congo. Elle a une part importante dans la banque depuis plus de 10 ans, étant propriétaire de 67% de ses parts à la fin de l'année 2017. Forbes estime à 800 millions de dollars la fortune du patriarche de la famille, George Forrest, qui gère un vaste empire commercial touchant à de nombreux secteurs, y compris le secteur minier.³⁸ Le gouvernement congolais dispose également d'une part dans la BCDC depuis le milieu des années 1960, environ 26% en 2017. La Banque commerciale du Congo dispose d'un réseau important de relations avec des banques aux États-Unis et en Europe, et elle est inscrite à la Bourse de Bruxelles.³⁹

Des sources proches du dossier ont indiqué à The Sentry que pendant la première tentative d'achat, la famille Kabila et ses alliés ont d'abord proposé 50 millions de dollars à Forrest pour les parts de sa famille par le biais d'un intermédiaire en 2013. Forrest aurait refusé cette offre, la considérant insuffisante et ne pouvant pas vérifier que la source des fonds était légitime. Une partie du capital a été détournée des coffres du trésor public, selon une source proche du dossier. C'est suite à cet échec que la famille Kabila et ses alliés auraient lancé Kwanza Capital en tant que façade pour effectuer des achats dans le secteur bancaire avec comme cible principale la Banque commerciale des Congo, selon des sources interrogées. Entre 2014 et 2017, Kwanza Capital a présenté une offre plus importante et a cherché à répondre à des questions par rapport à l'origine de ses fonds en sollicitant un financier externe.



En 2015, des associés proches de Kabila alors qu'il était encore au pouvoir — y compris des personnes liées à Kwanza Capital ainsi que la BGFIBank RDC — ont occupé des postes importants au sein de la BCDC. Des sources proches des négociations ont indiqué que bien au-delà d'un simple

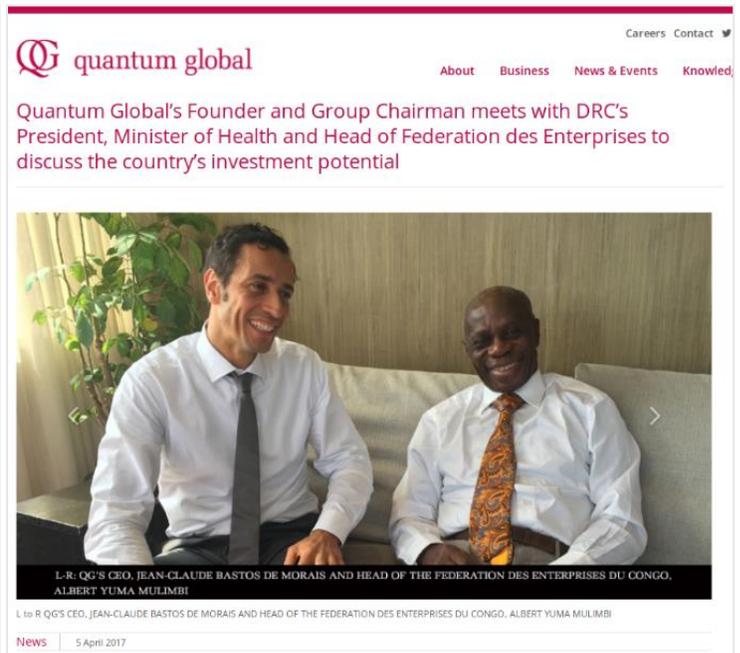
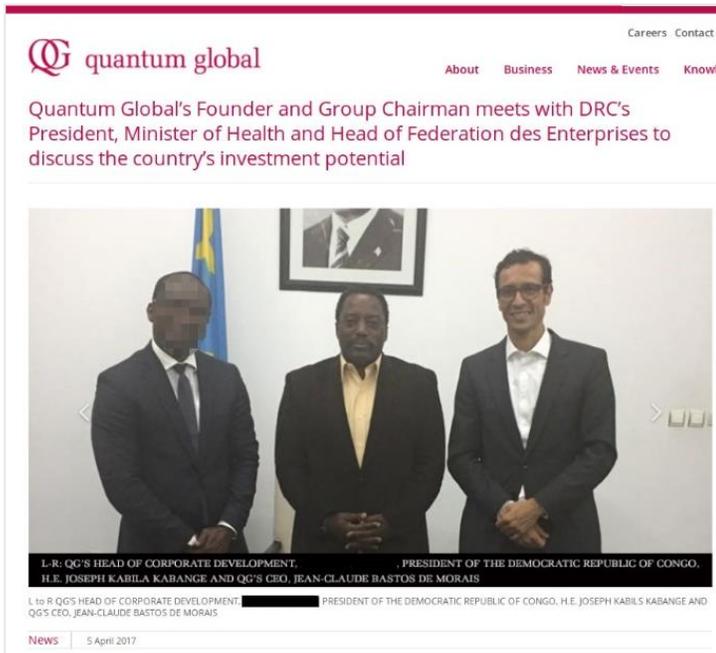
changement de personnel, il s'agissait de la première étape d'une campagne dirigée pour mettre la pression sur Forrest pour le contraindre à vendre ses parts. Pascal Kinduelo, propriétaire principal et PDG de Kwanza Capital qui servait également à l'époque de président du conseil d'administration de BGFIBank RDC, a été nommé président du conseil de la BCDC.⁴⁰ Le rapport annuel de la banque indique que Kinduelo a obtenu ce poste « sur proposition de l'État congolais, actionnaire ». ⁴¹ Kinduelo avait nommé comme conseiller spécial Albert Yuma, président du conseil de l'entreprise minière publique congolaise Gécamines depuis 2010, administrateur du conseil de la Banque centrale et membre de son comité de contrôle depuis au moins 2007. Son mandat à Gécamines a été renouvelé en juin 2019. De plus, suivant le modèle établi par Kinduelo, Yuma est le président du groupe de pression commercial le plus puissant de la RDC depuis 2005.⁴² Les rapports annuels de la Banque commerciale du Congo suivant son poste ne mentionnent pas son rôle au sein du conseil. Selon une source proche du dossier, Yuma n'aurait pas accepté le poste de conseiller de Kinduelo à cause du conflit d'intérêt apparent impliquant des rôles officiels au sein de la banque centrale. Victor Kasongo, alors membre du conseil de Kwanza Capital et de la BGFIBank RDC, a également été nommé membre non-exécutif du conseil de la BCDC.⁴³ Une source ayant connaissance

des changements au sein du conseil d'administration en 2015 a indiqué que certains cadres haut placés à la BCDC ont rejeté la nomination de Kinduelo en tant que président du conseil.



Selon des sources proches du dossier, la société d'investissement Quantum Global basée en Suisse a proposé un prêt entre 70 millions et 80 millions de dollars pour financer l'achat des parts de la famille Forrest dans la BCDC.⁴⁴ Le PDG de Quantum Global, le Suisse-Angolais Jean-Claude Bastos était lui-même impliqué dans certains aspects des négociations, ainsi que deux autres cadres haut placés de Quantum Global. Une source proche du dossier a indiqué qu'un représentant de Quantum Global a affirmé que le prêt serait financé avec un fonds souverain provenant d'un pays africain qui n'a pas été spécifié.

Bien que controversé, Quantum Global dispose également d'excellentes connections. Des informations publiées sur son site en avril 2017 indiquent que Bastos avait accès au plus haut niveau du pouvoir au Congo et qu'il recherchait activement des possibilités d'investissement dans le pays.⁴⁵ Les autorités se sont penchées sur les activités de l'entreprise au-delà du Congo. D'après certaines informations, Bastos a été soumis à une enquête en Angola, à l'île Maurice, en Suisse et au Royaume-Uni.⁴⁶ Il aurait été arrêté en Angola en 2018 dans le cadre d'une enquête criminelle sur les pratiques financières liées à la gestion par Quantum Global d'un fonds souverain angolais de cinq milliards de dollars dénommé FSDEA selon son acronyme portugais.⁴⁷ En avril 2018, les autorités mauriciennes ont gelé 58 comptes bancaires de Quantum Global dans le pays et ont retiré des permis pour plusieurs fonds que l'entreprise y gérait.⁴⁸ Quantum Global y aurait participé, alors que l'associé de Bastos, José Filomeno dos Santos, fils de l'ancien président angolais José Eduardo dos Santos, gérait FSDEA.⁴⁹ Tout comme Bastos, il figure maintenant au centre d'une enquête sous l'égide du Président João Lourenço. En 2018, les autorités angolaises ont également arrêté José Filomeno dos Santos, soupçonné de blanchiment d'argent, de détournement de fonds publics et de



En avril 2017, le PDG de Quantum Global Jean-Claude Bastos a participé à une réunion avec Joseph Kabila (qui était alors président) et Albert Yuma pour discuter de possibilités d'investissement en RDC. Photo : communiqué de presse de Quantum Global Group, 5 avril 2017.



accéder facilement à des informations indiquant les liens commerciaux entre Bastos et José Filomeno dos Santos.⁵⁷ Le père de ce dernier l'a nommé pour diriger le FSDEA un an avant le lancement de Kwanza Capital.

La seconde tentative de rachat des parts de Forrest dans la BCDC, en début 2017, a également échoué car elle n'était pas conforme aux règles, selon des sources proches du dossier. Ces sources ont indiqué que malgré la pression exercée sur Forrest pour vendre ses parts, la transaction ne pouvait en aucun cas satisfaire les normes de diligence raisonnable en dehors du Congo. Au-delà du rôle de plusieurs parties sur ce dossier, il existe également des problèmes structurels. Étant contrôlée par Kwanza Capital, la BCDC pourrait se retrouver en porte à faux en bénéficiant d'une aide inappropriée du gouvernement. Les liens de Kwanza Capital avec des cadres supérieurs du gouvernement et la part importante du gouvernement dans la BCDC depuis un demi-siècle permettent à ces officiels de déployer des établissements publics pour soutenir la banque en dehors des normes tout en affirmant protéger les parts du gouvernement.

Jeux sans frontières : Banque internationale pour l'Afrique au Congo

Selon des informations obtenues par The Sentry, Selemani et Massudi ont exercé sous l'égide de Kwanza Capital une influence bien plus importante qu'il n'était établi auparavant sur la Banque internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC), facilitant notamment les efforts d'une entreprise étrangère pour son rachat. Des dossiers commerciaux et des informations en libre accès semblent indiquer que la Banque centrale a fait faute d'impartialité dans cette affaire, ce qui aurait permis aux alliés de Kwanza Capital de racheter la société en difficulté à des conditions favorables.

La Banque internationale pour l'Afrique au Congo était en difficulté depuis un certain temps déjà et incapable d'identifier une entreprise avec qui elle pouvait s'associer pour renégocier ses opérations.⁵⁸ Selon certaines informations, la banque avait prolongé une ligne importante de crédit fournisseur liée à ses propriétaires et détenait de nombreuses créances douteuses.⁵⁹ En juin 2015,

la banque centrale a lancé un audit de la BIAC qui s'est terminé en février 2016.⁶⁰ Suite à l'audit, la banque centrale a mis fin au crédit de la Banque internationale pour l'Afrique au Congo, déclenchant ainsi une ruée aux guichets qui a déstabilisé le secteur financier du Congo.⁶¹ En mai 2016, la banque centrale a placé la BIAC sous tutelle afin de faciliter son achat,⁶² alors que le gouverneur de la Banque centrale a porté plainte auprès du procureur général contre les membres du conseil de la BIAC pour cause de mauvaise gestion.⁶³ Au moins un acheteur potentiel et viable se serait manifesté

auprès du gouvernement en juin 2016.⁶⁴ Néanmoins, la Banque centrale s'est finalement fixée sur la China Taihe Bank of Congo (CTBC), candidate improbable établie en fin septembre 2016. Elle n'a été homologuée en tant que banque commerciale dans le pays que quelques semaines plus tard.⁶⁵ Cet achat n'a pas eu lieu au final, mais d'autres faits troublants se sont multipliés au-delà de cette succession d'interventions gouvernementales et des tentatives de la CTBC de racheter la BIAC.

La famille Kabila a visé
la BIAC longtemps
avant qu'elle ne soit
sous l'emprise du
gouvernement.



La famille Kabila a visé la Banque internationale pour l'Afrique au Congo longtemps avant qu'elle ne tombe sous l'emprise du gouvernement. En début 2014, Selemani a envoyé un émissaire à la BIAC avec une offre pour racheter la banque, avec l'intention d'élargir la BGFIBank RDC en assimilant son compétiteur, selon une source proche du dossier. La famille Blattner, propriétaire de la BIAC, aurait estimé que l'offre était trop faible, et certaines personnes au sein de la banque considéraient qu'une nouvelle équipe de gestion permettrait de renforcer sa position financière.

Entre 2015 et 2016, Selemani et Massudi se seraient réunis au moins cinq fois à huis clos avec des dirigeants du Taihe Group, conglomérat basé dans le Sichuan en Chine qui est également la maison mère de la China Taihe Bank of Congo par le biais d'une filiale inscrite à Hong Kong pour évoquer des opportunités d'investissement au Congo.⁶⁶ Un communiqué de presse en mandarin disponible sur le site internet du Taihe Group indique qu'une de ces réunions a eu lieu en mars 2015, lorsque Selemani et Massudi ont eu des réunions avec le président du conseil du groupe Wang Renguo et trois autres de ses directeurs. Wang, un entrepreneur à grande portée provenant du Sichuan, a dirigé l'expansion du Taihe Group dans plusieurs secteurs économiques, dont le secteur bancaire et la finance, ainsi que dans des nouveaux marchés tels le Congo.⁶⁷ Selemani et Massudi se seraient réunis à deux autres reprises avec des représentants du Taihe Group, y compris Wang, en 2016.⁶⁸ Les participants et le contenu de ces discussions sont notables.

À la mi-mars 2016, des représentants du Taihe Group se sont réunis à Kinshasa avec des représentants du gouvernement congolais. Des communiqués du Taihe Group signalent des discussions avec le président Kabila — alors qu'il était encore en fonction — et Deogratias Mutombo, le gouverneur de la Banque centrale. Kabila aurait indiqué à Wang pendant une réunion le 16 mars 2016 que le « président » de la BGFIBank RDC — apparemment une référence à Selemani — aurait prôné la participation de Kabila, selon un communiqué de presse. Wang a noté les voyages précédents de Selemani et Massudi pour évoquer des opportunités d'investissement avec des dirigeants du Taihe Group. Une version en mandarin du communiqué de presse indique que Selemani a participé à la réunion de Wang avec Kabila.⁶⁹ Le communiqué indique également que Selemani a signalé qu'il avait déjà évoqué avec Wang les « besoins pressants » de Kabila. En guise de réponse, Wang a indiqué que le Taihe Group « subviendrait activement » à ces besoins, et qu'il évoquerait les détails avec Kwanza Capital (voir l'Annexe II pour la traduction du communiqué).



TAIHE GLOBAL WEBSITE

TAIHE 泰合 HOME ABOUT NEWS SERVICES JOIN SUGGESTION CONTACT ☰

INTEGRITY, DILIGENCE, COOPERATION, AND INNOVATION

[Return](#)

The president of Democratic Republic of Congo met with the delegation led by Chairman of Taihe Group Mr.Wang Renguo.

Release time : 2016-03-17 Source of Information : Taihe Group Times of Visit : █



Extrait d'un communiqué de presse du Taihe Group sur la réunion de son président du conseil Wang Renguo en mars 2016 avec le président Joseph Kabila, alors au pouvoir. Photo : Taihe Group, 17 mars 2016.

Le jour suivant la réunion entre Wang et Kabila, un communiqué de presse du Taihe Group indique que Wang a participé à des réunions avec des dirigeants de la Banque centrale. Wang a notamment rencontré Mutombo et d'autres représentants de la Banque centrale pour évoquer la volonté du Taihe Group d'investir dans les secteurs bancaire, d'assurance et de titres de créance au Congo. Une version en mandarin dans les archives comprend plus de détails.⁷⁰ Cette version indique que des représentants de la Banque centrale ont signalé à la délégation du Taihe Group que la Banque centrale du Congo « lui offrirait volontiers son soutien et ses services ». Des membres de la délégation du Taihe Group ont été photographiés avec Mutombo et des représentants de la Banque centrale, et une de ces images figure dans le communiqué. Selemani et Massudi sont à côté de Mutombo. Plusieurs sources du secteur bancaire ont identifié sur la photo des représentants haut placés de la Banque centrale qui leur aurait permis d'influencer la Banque internationale pour l'Afrique au Congo s'ils le voulaient. La participation de toutes ces personnalités à cette réunion avec un investisseur potentiel plusieurs mois avant que la Banque centrale ne reprenne la Banque internationale pour l'Afrique au Congo va à l'encontre des règles, selon ces sources. De plus, la Banque centrale est un organe indépendant dont le mandat ne permet pas de promouvoir des investissements ou de faire avancer des intérêts financiers privés.⁷¹ La réunion aurait donc été très polémique si les participants s'étaient engagés par rapport à la BIAC, institution qui jouait alors un rôle critique dans le secteur bancaire (voir l'Annexe III pour la traduction du communiqué).





En mars 2016, une délégation du Taihe Group s'est réunie avec des cadres haut placés de la banque centrale : Francis Selemani Mtwale (quatrième en partant de la gauche) et Moustapha Massudi (deuxième en partant de la gauche). Photo : Communiqué de presse du Taihe Group, 24 mars 2016.

Les liens importants entre la China Taihe Bank of Congo et des personnes proches de la présidence — rapportés ici pour la première fois — sont un autre signe avant-coureur de la corruption autour de la Banque internationale pour l'Afrique au Congo. Massudi, alors le directeur commercial de la BGFIBank RDC et adjoint de fait de Selemani à Kwanza Capital, figurait parmi les membres du conseil de la CTBC, ainsi que Moïse Ekanga, un cadre supérieur officiel, selon des documents examinés par The Sentry. Ekanga, qui serait un proche allié du président Kabila, est le représentant congolais principal qui gère une entreprise commune entre le gouvernement congolais et un groupe d'entreprises chinoises.⁷² Bien qu'Ekanga soit nommé membre indépendant du conseil, ces mêmes documents indiquent que Massudi était l'un des cinq membres principaux du conseil de la China Taihe Bank of Congo. En outre, Massudi était habilité à prendre certaines décisions unilatéralement pour la banque, selon ces documents.



SOCIETE CHINA TAIHE BANK OF CONGO S.A.
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL SOCIAL DE USD 12 000 000
N°5 B, AVENUE DES AMBASSADEURS

17 novembre
BANCHET UNIQUE
OFFICE NOTARIAL
REPUBLIC OF THE CONGO
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

- Monsieur Wang RENGUO ; de nationalité chinoise, né à Sichuan, le 17 novembre 1972, résident en Chine, sur [redacted] Wan'an Town, Chengdu
- Madame [redacted] de nationalité chinoise, née à Chongqing, [redacted] résidente en Chine, sur [redacted] street au numéro [redacted]
- Monsieur [redacted] de nationalité chinoise, né à Sichuan, [redacted] résident en Chine, [redacted] numéro [redacted] Guangnan, Sichuan;
- Monsieur MOUSTAPHA MASSUDI, de nationalité congolaise, né à Kinshasa, le 28 février 1984, résident sur [redacted]

Les administrateurs, ainsi nommés, acceptent d'exercer ces fonctions suivant les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur en RDC ainsi que les dispositions statutaires.

Sixième résolution : Octroi d'un mandat exclusif pour effectuer des actes au nom de la société en cours d'immatriculation

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de la signature des statuts, Madame ZHU GUANGQIONG, Monsieur MOUSTAPHA MASSUDI et Monsieur [redacted] sont seuls autorisés à prendre, au nom de la société, et jusqu'à son immatriculation au RCCM, ainsi qu'à son agrément par la Banque Centrale, tous les engagements nécessaires à la réalisation de son objet social. Cependant, jusqu'à un certain montant, Monsieur MOUSTAPHA MASSUDI peut signer seul.

Extraits de documents de la CTBC indiquant que Moustapha Massudi était membre de son conseil et était habilité à prendre certaines décisions pour la banque. Photo : The Sentry.

Cause de soucis : La First International Bank RDC

Vers la fin 2015, Kwanza Capital a commencé à miser sur la filiale congolaise de la First International Bank Group Ltd, appelée également FIBank RDC et basée à Banjul, la capitale de la Gambie, selon des entretiens et des documents consultés par The Sentry.⁷³ Kwanza Capital a tenté de saisir la FIBank RDC par le biais d'une jeune entreprise bancaire établie à cet effet, selon des sources proches du dossier. L'entreprise a échoué mais cette tentative souligne l'importance d'un système de diligence raisonnée solide pour des groupes comme Kwanza Capital.

Face aux soucis financiers de la FIBank RDC, la banque centrale aurait nommé le 11 décembre 2015 un comité provisoire pour aider la banque à sortir de la crise.⁷⁴ Moins de deux semaines plus tard, le PDG de Kwanza Capital Pascal Kinduelo, le directeur général de Sud Oil David Ezekiel et deux autres actionnaires peu connus au sein de la communauté bancaire congolaise ont signé un acte constitutif de la jeune entreprise bancaire Alliance Bank, selon des documents consultés par The Sentry. La banque partagerait également le même siège que Kwanza Capital — dans un garage. Selon des documents consultés par The Sentry et un formulaire d'identification de libre accès suite à une fuite, Kwanza Capital avait une part de 80% d'Alliance Bank, et les membres du conseil d'administration de la jeune entreprise étaient presque tous liés à Kwanza Capital. Le président du conseil était Kalej Nkand, PDG de Gécamines jusqu'à son licenciement par Kabila en



2014 pour mauvaise gestion et pour participation dans une fraude présumée. Il a éventuellement été acquitté de ces accusations.⁷⁵

Ainsi fait à Kinshasa, le 22 12 2015

1. Pour la société KWANZA CAPITAL
Monsieur KINDUÉLO LUMBU Pascal
Son Président Directeur Général
2. Monsieur David William EZEKIEL
3. Monsieur LODI DIONGO Peter
4. Monsieur MUKONDJI MUSEU Gabriel

(Ci-dessus) Des documents de l'entreprise indiquent que Pascal Kinduelo figure parmi ceux qui ont signé l'acte constitutif de l'Alliance Bank le 22 décembre 2015. Photo : The Sentry.

(À droite) Des documents de l'entreprise révèlent le montant du capital-actions de l'Alliance Bank, la date à laquelle elle a débuté ses opérations et les membres de son conseil. Photo : The Sentry.

110 Ou OU OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE
A.P. Porto Novo 23/24 juin 1999 OUVERTURE d'une SUCCURSALE d'une personne morale ETRANGERE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

DENOMINATION: ALLIANCE BANK
NOM COMMERCIAL: ENSEIGNE: en SIGLE
ADRESSE DU SIEGE: KINSHASA AVENUE TOMBALBAYE N° 43, DANS LA COMMUNE DE LA GOMBE, en R.D. Congo
ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CREE:
FORME JURIDIQUE: S.A. N° R.C.C.M. du siège: CD/KIN/RCCM/16-B-8408
CAPITAL SOCIAL: 12.000.000 USD DONT EN NUMERAIRES: DONT EN NATURE:
DUREE: 99 Années entières consécutives

ACTIVITE: ACTIVITE PRINCIPAL: (préciser): D'affectuer à titre de profession habituelle, en tout pays, et plus particulièrement en R. D. Congo, toutes opérations commerciales de banque et notamment de faire pour compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières et généralement, toutes opérations et entreprises pouvant intéresser la banque, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a pas un caractère limitatif: recevoir du public des dépôts de fonds en compte ou autrement, produits d'intérêts ou non, remboursables à vue, à préavis ou à terme, ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte, et en conséquence, escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons et valeurs émis par le trésor public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et en général, toutes sortes d'engagements résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou

Date de début: 07 MARS 2016 Nombre de salariés prévus
PRINCIPAL ETABLISSEMENT OU SUCCURSALE:
Adresse:
Origine: Création, Achat, Apport, Prise en location gérance, Autre (préciser):
Précédent exploitant: Nom: Prénoms:
Adresse: N° RCCM:
Loueur de fonds (nom/dénomination, adresse):
ETABLISSEMENTS SECONDAIRES: (autres que celui créé) - No. Oui (préciser):
Activité:

ASSOCIES TENUS INDEFINIMENT ET PERSONNELLEMENT (*)
(*) La totalité des renseignements relatifs à ces associés doit IMPERATIVEMENT figurer sur le formulaire complémentaires Mo Bis annexé.
RESUME DES INFORMATIONS:

NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DIRIGEANTS (*) (**)
(*) Concerne les Gérants, Administrateurs ou associés ayant le pouvoir d'engager la personne morale
(**) Les renseignements ne pouvant figurer ci-dessous doivent IMPERATIVEMENT être reportés sur le formulaire Mo Bis annexé.

NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION (***)
-Mr. KALEJ NKAND		21/11/1960 A LIKASI	Commune de Lubumbashi Prov. Haut-Katanga	P.C.A.
			Commune de Ngaliema	DIR. GEN.
-Sté. KWANZA CAPITA SAL		N° CD/KIN/RCCM/16-B-2628	Av. Tombalbaye n° 43 C/Gombe	ADMIN.

(***) Préciser: Gérant, PDG, Administrateur, Associé

COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION
				TITULAIRE
				SUPPLÉANT

LE SOUSSIGNE (préciser si mandataire): M. DEMANDE D'IMMATRICULATION ALLIANCE BANK
Demande à ce que la présente constitue DEMANDE D'IMMATRICULATION ALLIANCE BANK
La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application de l'Acte Uniforme sur le droit commercial général a été vérifiée par le Greffier Titulaire de la
sousseigne qui a procédé à l'inscription. Le 07/03/2016 sous le N° CD/KIN/RCCM/16-B-8408

Fait à Kinshasa le 07 Mars 2016

En mars 2014, la Banque centrale du Congo a accordé un statut de banque commerciale à Alliance Bank.⁷⁶ Mais un an plus tard, alors qu'Alliance Bank tentait de débiter ses opérations, elle a fait face à plusieurs obstacles. Le Département du Trésor américain a imposé plusieurs séries de sanctions contre des représentants du gouvernement congolais, certaines banques occidentales importantes ont commencé à examiner de plus près leurs relations avec le secteur bancaire congolais, tandis que des ONG et des médias ont publié plusieurs rapports sur la BGFIBank RDC. Alliance Bank a indiqué à la Banque centrale en mars 2017 qu'elle avait été incapable de fonder



des relations avec des banques correspondantes afin de traiter des transactions en dollars américains — sans lesquelles la banque ne pouvait pas opérer dans une économie qui dépend lourdement des dollars. Trois mois plus tard, en juin 2017, l'Afriland First Bank basée au Cameroun a repris FIBank RDC.⁷⁷

Des données bancaires consultées par The Sentry comportent également des signes avant-coureurs de fraude concernant l'Alliance Bank et l'autorisation qu'elle a obtenu pour agir en tant que banque commerciale au Congo. Notamment, il est possible que l'Alliance Bank n'ait reçu de capital que plusieurs mois après avoir obtenu l'autorisation de la Banque centrale. Ces données indiquent que Kwanza Capital a fait un virement de 12 millions de dollars pour le compte de l'Alliance Bank en juillet 2017 qui correspond exactement au capital-actions indiqué dans l'acte constitutif de l'Alliance Bank. Une série de transactions douteuses a eu lieu avant ce paiement. Kwanza Capital a consolidé les fonds d'un compte en dollars de la BGFIBank RDC que l'entreprise avait établi en avril 2017.

Date	Age	Dev	Chap.	Compte	Nom	Intitule	Debit	Credit
21/06/2016	20/06/2016	!	YEPR!	!VC101037351!037351!101!	VIR.EMIS REDUCTION ENGAGEMENT!		5.502.500,00!	
					Virement en faveur de KWANZA CAPITAL SA			
					Motif : REDUCTION ENGAGEMENT			
					KWANZA			
27/06/2016	27/06/2016	!	SABA!N	!EX049710 !049710!063!	FRAIS EXTRAIT DE COMPTE		1,16!	
12/07/2016	11/07/2016	!	MOJO!N	!VC101038101!038101!101!	VIR.EMIS ALLIANCE BANK SA		12.000.000,00!	
					Virement en faveur de ALLIANCE BANK SA			

BGFIBANK RDC		HISTORIQUE DES MOUVEMENTS		Page
Agence	AGENCE ROYAL			
Date		a		
Compte No	Age Dev Chap.	Compte	Nom	Intitule
No Client	USD		KWANZA CAPITAL SA	KWANZA CAPITAL SA

Relevé de compte indiquant un virement de 12 millions de dollars de Kwanza Capital à l'Alliance Bank en juillet 2016. Photo : The Sentry.



Le bras long dans le secteur bancaire

Certaines personnes avec un rôle critique auprès de Kwanza Capital et la BGFIBank RDC étaient également liées à plusieurs autres banques de par leur contrôle—officiellement ou de fait—leur part ou en étant membre du conseil d'administration. *

	Kwanza Capital	BGFIBank RDC	Banque commerciale du Congo (BCDC)	Alliance Bank	China Taihe Bank of Congo (CTBC)
Francis Selemani Mtwale	⊗	⊗ ○		⊗	
Moustapha Massudi	⊗	⊗		⊗	⊗ ○
Pascal Kinduelo	⊗ ⊕ ○		○	⊗ ⊕ ○	
Victor Kasongo		○	○	○	

- ⊗ contrôle officiel ou de fait
- ⊕ propriétaire
- membre du conseil

* The Sentry a établi les rôles indiqués dans le graphique ci-dessus grâce à des documents et des rapports en libre accès, les actes constitutifs de Kwanza Capital et Alliance Bank, des entretiens, les rapports annuels de la BGFIBank RDC et la Banque commerciale du Congo, ainsi que des documents de la China Taihe Bank of Congo. Des représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué à The Sentry que Francis Selemani Mtwale, Moustapha Massudi, Pascal Kinduelo et Victor Kasongo n'ont plus exercé de rôle à la banque ou sa maison-mère à partir de la fin de l'année 2018.



Qui profite ?

The Sentry a examiné des quantités importantes de documents comportant des transactions effectuées par Kwanza Capital et Sud Oil par le biais de comptes ouverts à la BGFIBank RDC. The Sentry a également effectué des entretiens avec des sources proches du dossier. Ces documents et ces sources ont permis à The Sentry d'analyser les opérations des entreprises suivant les normes du Groupe d'action financière (GAFI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du gouvernement américain pour identifier d'éventuelles activités financières illicites. The Sentry a ainsi pu identifier plusieurs signes avant-coureurs de crimes financiers, y compris une réaffectation manifeste de fonds publics, d'importants retraits d'espèces par des personnes liées à l'ancien président Kabila et toute une gamme de pratiques comptables douteuses qui auraient servi à camoufler les transactions. Des représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué que la banque s'applique « très sérieusement » à suivre les normes et qu'elle « n'a pas arrêté de progresser à cet égard, conformément à ses devoirs juridiques et les bonnes pratiques de l'industrie », surtout depuis la fin de l'année 2018. La banque a également indiqué qu'elle a « subit d'importants changements de personnel et de la direction au cours de l'année passée ».

Rôles véridiques

Afin d'effectuer une diligence raisonnée, il faut établir si une entreprise agit comme elle prétend le faire. Selon les normes du GAFI, de l'OCDE et du gouvernement américain, des activités allant à l'encontre de l'objectif déclaré d'une entreprise sont des signes avant-coureurs d'opérations illicites.⁷⁸ Un examen approfondi des données bancaires de Kwanza Capital et Sud Oil, ainsi que des entretiens avec des sources proches du dossier, indiquent que certaines activités commerciales s'alignaient avec les objectifs déclarés de l'entreprise. Cependant, il y avait également de nombreux signes avant-coureurs que Kwanza Capital et Sud Oil auraient pu servir d'autres objectifs que ceux indiqués dans leurs actes constitutifs.

Bien que Kwanza Capital soit officiellement une banque d'investissement, une partie importante de son capital n'était pas productive et ne cherchait que peu de retour sur investissement. En examinant des archives des comptes de l'entreprise auprès de la BGFIBank RDC sur plusieurs années, The Sentry n'a pas trouvé de source de revenus pour Kwanza Capital au-delà du capital fourni par Sud Oil et quelques gros virements essentiellement inexplicables. Plus de 100 millions de dollars sont passés par les comptes de Kwanza Capital entre 2014 et 2016, mais seul un faible pourcentage semble avoir servi à rapporter des profits. La plupart du capital disponible de l'entreprise était systématiquement retenu dans des dépôts à faible rendement et à court terme auprès de la BGFIBank RDC après que Sud Oil ou d'autres entités ne le reverse dans les comptes de Kwanza Capital. En général, Kwanza Capital versait toute injection

De nombreux signes avant-coureurs indiquent que Kwanza Capital et Sud Oil auraient pu servir d'autres objectifs que ceux indiqués dans leur acte constitutif.



de capital provenant de Sud Oil dans ces dispositifs financiers à faible rendement, suivis de virements provenant de Sud Oil ou d'autres partis non-divulgués.

En 2015, Kwanza Capital a racheté 60% des parts de la Société textile de Kisangani (SOTEXKI), fabricant de textiles en difficulté.⁷⁹ Le gouvernement congolais détenait les parts restantes.⁸⁰ Bien que cette transaction illustre un effort rare de la part de Kwanza Capital à rapporter des profits, des sources proches du dossier ont indiqué qu'ils n'étaient pas au courant d'un quelconque effort important de sa part pour améliorer la rentabilité de la Société textile.

The Sentry a effectué une analyse semblable pour Sud Oil. À ces fins, The Sentry a évalué les activités bancaires de Sud Oil, a réalisé des entretiens avec des sources et des experts, et a étudié les documents du gouvernement congolais en ce qui concerne les opérations de l'entreprise. Il n'y a aucune indication d'activités commerciales dans les données bancaires de Sud Oil sauf du revenu locatif. Entre 2014 et 2016, la BGFIBank RDC a versé environ 180.000 dollars à Sud Oil pour la prétendue location de propriétés non spécifiées.⁸¹ Des sources ont indiqué à The Sentry qu'ils n'ont observé aucune activité au sein du siège-garage, qu'aucun membre du personnel de Sud Oil n'était présent et que l'entreprise ne conservait aucune infrastructure conforme à son objectif commercial. Sud Oil ne figure sur aucune liste de contribuables congolais depuis sa réinscription en 2014, ce qui met en doute toute prétendue activité commerciale par l'entreprise pendant cette période.⁸² Kwanza Capital et presque 30 autres sociétés associées avec la famille Kabila apparaissent sur ces listes, ainsi que 60 sociétés de gaz et de pétrole. La dernière déclaration d'impôts que The Sentry a pu obtenir où figure Sud Oil date de 2012, quand Kinduelo a cédé sa part.⁸³ The Sentry a également consulté des experts du secteur du gaz et du pétrole au Congo selon qui il était invraisemblable que Sud Oil participe à des activités commerciales dans le secteur. De plus, Sud Oil n'apparaît pas dans une étude approfondie du secteur comprenant une annexe sur les contrats pétroliers au Congo.⁸⁴

Détournement de fonds publics ?

Selon les documents bancaires consultés par The Sentry et les informations fournies par des personnes proches du dossier, Kwanza Capital et Sud Oil auraient bien pu être les bénéficiaires de fonds détournés. Les régulateurs et les institutions financières qui ont examiné leurs activités auraient dû se pencher sur tout éventuel détournement de fonds publics, vu le nombre de personnes politiquement exposées qui étaient impliquées.

En 2015 et en 2016, Kwanza Capital a effectué plusieurs prêts à la Société congolaise des transports et des ports (SCTP), entreprise publique en difficulté qui construit et entretient l'infrastructure de transports publics et de ports, apparemment pour des projets liés à un port privé controversé. Kimbembe Mazunga, un autre allié de Kabila qui était auparavant le conseiller d'infrastructure du président et le gouverneur de Kinshasa, dirigeait la SCTP.⁸⁵ Il a été suspendu de ses fonctions en tant que directeur général de la Société congolaise des transports et des ports en novembre 2016 pour des raisons qui n'ont pas été spécifiées.⁸⁶ Selon une source proche du dossier, les prêts que Kwanza Capital a accordé à la SCTP ne servaient qu'à dissimuler le fait que les comptables ont détourné des fonds de la SCTP par le biais de comptes auprès de la BGFIBank RDC. Les données bancaires examinées par The Sentry indiquent que Kwanza Capital a octroyé des prêts à la Société



et semblent corroborer les déclarations de la source concernant un détournement de fonds publics possible. En juillet 2015, l'entreprise a effectué sept virements à la SCTP pour une somme totale de 2,4 millions de dollars. Six des sept virements ont été effectués le même jour. Environ six mois plus tard, la Société congolaise des transports et des ports a effectué un virement de près de 2,5 millions de dollars à Kwanza Capital, pour un prétendu remboursement des prêts. Kwanza Capital a ensuite versé presque la totalité du montant à Sud Oil quelques jours plus tard. Trois semaines après le prétendu remboursement, la SCTP a retiré deux millions de dollars de l'un de ses comptes auprès de la BGFIBank RDC et Kwanza Capital a fait quatre virements de 500.000 dollars chacun à la SCTP deux jours plus tard. Environ une semaine plus tard, la SCTP a fait un virement de 110.000 dollars à Kwanza Capital identifié comme « paiement anticipé des intérêts ». Des amendes d'environ un million de dollars ont été imposées à la SCTP suite à ces virements pour un retard sur ses prêts auprès de la BGFIBank RDC, selon des documents bancaires consultés par The Sentry.

Date de comptabilisation	Date de valeur	Libellé de transaction	Débit	Crédit
28/01/2016	28/01/2016	MOBI !N !EX042129 !042129!063!		
28/01/2016	28/01/2016	MOBI !N !EX042135 !042135!063!		
28/01/2016	27/01/2016	KAOS !N !VH101003075 !003075!105!		
		Beneficiaire SOC.COMM.DES TRANSPOR	2.000.000,00!	
		TRANSPORTS ET DES		
		Motif NIVELLEMENT COMPTE		
28/01/2016	27/01/2016	KAOS !N !VH101003075 !003075!105!		
28/01/2016	28/01/2016	DIPA !O !VA101016870 !016870!108!		
		NIV RECETTE DU 26/01/2016	11.600,00!	
		MOTIF DU VIREMENT : NIV		178,57!
		RECETTE DU 26/01/2016		
28/01/2016	29/01/2016	DIPA !O !VA101016889 !016889!108!		
		NIV RECETTE DU 27/01/2016		124,82!
		MOTIF DU VIREMENT : NIV		
		RECETTE DU 27/01/2016		
28/01/2016	29/01/2016	KAMO !O !VA101016896 !016896!108!		
		KWANZA CAPITAL SA		500.000,00!
		MOTIF DU VIREMENT : PRET		
		LETTRE KC/PRET/20016/004		
28/01/2016	29/01/2016	KAMO !O !VA101016897 !016897!108!		
		KWANZA CAPITAL SA		500.000,00!
		MOTIF DU VIREMENT : PRET		
		LETTRE KC/PRET/20016/003		
28/01/2016	29/01/2016	KAMO !O !VA101016898 !016898!108!		
		KWANZA CAPITAL SA		500.000,00!
		MOTIF DU VIREMENT : PRET		
		LETTRE KC/PRET/2016/002		
28/01/2016	29/01/2016	KAMO !O !VA101016899 !016899!108!		
		KWANZA CAPITAL SA		500.000,00!
		MOTIF DU VIREMENT : PRET		
		LETTRE KC/PRET/2016/001		
29/01/2016	01/02/2016	DIPA !O !VA101016925 !016925!108!		
		NIV RECETTE DU 28/01/2016		128,49!
		MOTIF DU VIREMENT : NIV		
		RECETTE DU 28/01/2016		
01/02/2016	01/02/2016	MOBI !N !EX042293 !042293!063!		
01/02/2016	29/01/2016	AUTO !N !FS173000429 !000429!173!		
02/02/2016	03/02/2016	DIPA !O !VA101016976 !016976!108!		
		NIV RECETTE DU 30/01-01/02/16		1.301,28!
		MOTIF DU VIREMENT : NIV		
		RECETTE DU 30/01-01/02/16		
02/02/2016	02/02/2016	AUTO !N !PS477045080 !045080!477!		
		RECouv. IMPAYE 1805	131.766,07!	

Photo d'un relevé de compte SCTP indiquant un virement de deux millions de dollars suivi de prêts prétendus de Kwanza Capital en janvier 2016. Photo : The Sentry.

Des documents bancaires consultés par The Sentry indiquent que Sud Oil a reçu des fonds publics détournés. La Banque centrale du Congo a effectué un virement de 7,5 millions de dollars à Sud Oil en 2016 que Sud Oil a ensuite placé 5,8 millions de dollars dans un compte de Kwanza Capital environ un mois plus tard, selon un rapport publié par *Jeune Afrique*.⁸⁷ Comme indiqué ci-dessus, il manquait à Sud Oil des indicateurs évidents d'opérations commerciales. Il semblerait ainsi que Sud Oil n'aurait aucune base pour fournir un bien ou un service au gouvernement qui nécessiterait un virement facilité par la banque centrale.⁸⁸ The Sentry a également consulté des milliers de documents liés à des contrats officiels congolais, dont aucun ne mentionnait Sud Oil ou un contrat pour fournir des biens ou des services qui soit conforme au virement, même s'il est fort probable que



le gouvernement aurait dû lancer un appel d'offres pour fournir des biens ou des services pour une valeur de 7,5 millions de dollars.⁸⁹

Comptabilité douteuse

Selon les normes du Groupe d'action financière, de l'OCDE et du gouvernement américain en ce qui concerne les signes avant-coureurs du blanchiment d'argent, il faut vérifier de plus près les virements manquant d'explications ainsi que les opérations financières répétitives ou inhabituelles. The Sentry a identifié des schémas semblables dans les données bancaires concernant Kwanza Capital et Sud Oil. Les transactions financières comprennent des annotations vagues qui dissimulent leur objectif, telles « opérations » et « approvisionnement de compte » pour décrire des virements de plusieurs millions de dollars. Des sources proches de ces opérations financières ont indiqué à The Sentry que ces termes vagues s'inscrivaient dans une stratégie de la part de Selemani et Massudi pour dissimuler les propriétés de certaines transactions financières sensibles. Par exemple, Kwanza Capital a effectué un virement de 5,3 millions de dollars vers un compte de la filiale inscrite au Congo d'une entreprise publique au moins partiellement chinoise auprès de la BGFIBank RDC qui a effectué des projets d'infrastructure de grande envergure dans le pays. Ils ont simplement indiqué le motif de la transaction en tant que « virement ».

Les dates de demande de virement et leur date effective étaient différentes pour certaines transactions sur les comptes de Kwanza Capital et de Sud Oil. En mi-mai 2016, par exemple, Sud Oil a reçu 7,5 millions de dollars de la part de la Banque centrale du Congo. Sud Oil a ensuite versé le même montant dans un dépôt à terme auprès de la BGFIBank RDC quelques semaines plus tard, le 8 juin 2016, mais la date effective indiquée avait eu lieu près d'une semaine avant le virement à la banque centrale. Cet écart de près d'un mois aurait dû éveiller des soupçons.

Des transactions financières pour des montants identiques ou semblables sortant et rentrant des comptes des entreprises s'inscrivent également dans un schéma troublant, surtout lorsque ces transactions ne comprenaient pas ou peu d'indications, ou lorsque les informations fournies n'étaient pas conformes aux activités des entreprises. Une série de transactions dans le genre a eu lieu autour du virement que Sud Oil a reçu de la banque centrale avant d'effectuer en apparence un dépôt à terme antidaté à la BGFIBank RDC pour le même montant. Environ un mois après ces virements, Sud Oil a reçu environ 7,5 millions de dollars de la part d'une entreprise de construction pour l'approvisionnement de produits pétroliers, bien que les indicateurs disponibles signalent que Sud Oil n'avait pas cette capacité.

Un distributeur de billets ?

Des données bancaires consultés par The Sentry ainsi que des informations de libre accès indiquent de nombreux liens entre les deux sociétés (Kwanza Capital et Sud Oil) et des personnes politiquement exposées, au-delà de ce qui a été évoqué ci-dessus. Ces données suggèrent que ces entreprises ont peut-être servi de source de liquidités pour la famille Kabila et ses alliés. Notamment, The Sentry a identifié d'importants retraits en montants arrondis effectués par des individus, ainsi que des schémas douteux qui relèvent des signes avant-coureurs de blanchiment d'argent. À



chaque fois, les transactions financières étaient indiquées comme des retraits, sans aucune explication supplémentaire.

Des données bancaires concernant Kwanza Capital révèlent de nombreux retraits indicateurs de blanchiment d'argent. Parmi les transactions financières les plus inquiétantes :

- Pascal Kinduelo a retiré environ 3,2 millions de dollars des comptes de l'entreprise sur une période de quatre mois, y compris un retrait de 3 millions de dollars en novembre 2014 ;
- En juillet 2015, Kwanza Capital a effectué un virement de 133.400 dollars à la Sezo International Trading Company, entreprise inscrite par Selemani et d'autres membres de la famille Kabila en 2003 ;⁹⁰
- The Sentry a identifié plus de 300.000 dollars en paiements par chèque qui ne contenaient aucune information supplémentaire, la plupart du temps pour d'importants montants arrondis.

The Sentry a également identifié dans un relevé de compte Sud Oil des liens avec des personnes proches du président Kabila. *Jeune Afrique* a évoqué un grand nombre de ces virements dans un article publié en 2018.⁹¹ Parmi ces transactions financières :

- Sud Oil et Sezo International Trading Company ont effectué plus de 100.000 dollars de virements d'une entreprise à l'autre en 2014 et en 2015.
- Marc Piedbœuf, un Belge qui a géré la ferme de Kabila près de Lubumbashi et qui serait un ami proche de Selemani, a reçu un chèque de 640.000 dollars en mai 2016.⁹² Un membre de la famille d'un associé de Piedbœuf a également reçu un chèque de 1,1 millions de dollars d'un compte Sud Oil en juin 2016.
- Le directeur général de Sud Oil, le Tanzanien David Ezekiel, a reçu des chèques pour un montant total de 500.000 dollars au cours d'une période de deux ans, y compris un retrait de 300.000 dollars en 2014.

The screenshot shows a bank statement for BGFIBANK RDC, titled 'HISTORIQUE DES MOUVEMENTS DU'. The account is for 'KWANZA CAPITAL SA'. A specific transaction is highlighted in yellow, showing a withdrawal of 3,017,402.32 USD on 19/11/2014, described as 'Retrait effectué par MR PASCAL KINDUELO'.

Date compta	Date valeur	Util	Exo	No piece	No eve	Ope	Libelle	Debit	Credit
11/11/2014	11/11/2014	MAMA	N	TE143003276	1003276	553	Transfert en faveur de : SCP RAMBAUD MARTEL		
14/11/2014	13/11/2014	BAAN	N	VD016199	1016199	026	Motif : DEC	3.462,24	
19/11/2014	19/11/2014	LODI	N	RD001064261	1064261	024	FRAIS / VIR. ETR. VENTE DEVICES	2.556,00	
							RET. DEV.	3.017.402,32	
							Retrait effectué par MR PASCAL KINDUELO		
							Chèque n° 00421323		
19/11/2014	20/11/2014	KUHE	O	VA101009017	1009017	108	SUD OIL		3.000.000,00
							MOTIF DU VIREMENT : APPRO		
							COMPTE		
							VIR. EMIS VIREMENT EN INSTANCE!	22,09	

Photo d'un relevé de compte indiquant le retrait de trois millions de dollars effectué par Pascal Kinduelo d'un compte de Kwanza Capital en novembre 2014. Photo : The Sentry.



Analyse d'experts indépendants

Trois experts du financement illégal ont consulté, suite à une demande de la part de The Sentry, des documents financiers et autres sur lesquels cette enquête s'appuie. Ils ont soutenu et développé l'analyse The Sentry (voir l'Annexe IV pour la méthodologie et d'autres conclusions pertinentes). Voici les éléments principaux de leur analyse :

- Les experts ont observé que les transactions financières de Kwanza Capital et Sud Oil ne relèvent que peu d'une entreprise fonctionnelle ;
- Chaque expert a souligné indépendamment que les virements entre les entreprises et la structure de ces transactions financières ne sont pas conformes à du commerce légitime. Deux experts ont indiqué que les données bancaires sont des indicateurs typiques d'une superposition, étape du blanchiment d'argent pendant laquelle la personne à l'origine du blanchiment d'argent tente de déplacer des fonds obtenus de manière illicite ou de les convertir afin d'éloigner les fonds de leur source d'origine.
- Sans pour autant connaître l'affiliation des personnes ou des entreprises impliquées dans le dossier, les trois experts se sont inquiétés du nombre de personnes ayant accès aux comptes et des retraits répétés pour des raisons non-spécifiées ou sans logique commerciale apparente.



Conclusion

La plupart des initiatives les plus audacieuses de Kwanza Capital semblerait avoir échoué, et l'entreprise serait en train de ralentir ses opérations, selon certaines informations. Malgré ce manque de succès apparent, les activités de l'entreprise pourraient nuire au secteur financier du Congo. En outre, des membres du régime semblent avoir bénéficié de manière importante de ces activités. Les données bancaires sur Kwanza Capital et ses entreprises affiliées s'inscrivent dans un schéma qui relève du financement illicite, y compris des détournements de fonds publics possibles et des personnes politiquement exposées qui semblent dissimuler leur rôle dans une entreprise risquée sans procédure diligence raisonnée. Les activités décrites dans ce rapport mettent en évidence les préoccupations sur l'ampleur des avantages directs et malvenus que Kwanza Capital a pu obtenir des représentants du gouvernement et des institutions publiques, y compris celles chargées d'assurer la stabilité du secteur bancaire et d'empêcher la corruption.

Les agences du maintien de l'ordre, les autorités qui luttent contre le blanchiment d'argent et les institutions financières qui traitent des transactions financières pour des clients commerciaux au Congo doivent donc examiner de près Kwanza Capital et les personnes ou entités qui en détiennent des parts, qui contrôlent l'entreprise ou qui en tirent des bénéfices.

Recommandations

- **Avis public sur les risques de blanchiment d'argent dans le secteur bancaire congolais** : Le bureau de lutte contre les crimes financiers du Trésor américain, Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), devrait publier un avis public aux institutions financières américaines pour les avertir des risques de blanchiment d'argent au sein du secteur bancaire congolais. Cet avis public devrait s'appuyer sur celui que FinCEN a publié en juillet 2018 soulignant les liens entre des personnes politiques haut placées non-congolaises corrompues avec un exemple d'un « facilitateur financier du président de la RDC qui emploie des sociétés écrans pour déplacer et blanchir les revenus miniers volés ».
- **Bilan du comportement passé de la BGFIBank RDC** : Le FinCEN devrait mener une enquête sur les activités bancaires décrites dans ce rapport et, prendre des mesures conformes au Patriot Act (texte de loi anti-terroriste) et d'autres autorités lorsque cela convient afin de répondre aux actions de la BGFIBank RDC décrites dans ce rapport ainsi que d'autres sujets de préoccupation qu'une telle enquête pourrait mettre à jour. En outre, les cellules de renseignement financier en Europe devraient mener une enquête sur les actions décrites dans ce rapport et publier des avis aux banques et à d'autres institutions financières lorsque cela convient. Comme il a été indiqué ci-dessus, les représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué que la banque s'applique « très sérieusement » à suivre les normes et qu'elle « n'a pas arrêté de progresser à cet égard, conformément à ses devoirs juridiques et les bonnes pratiques de l'industrie ». Toute enquête menée par le FinCEN ou par d'autres gouvernements devrait scruter ces mesures possibles.



- **Sanctions ciblées sur des réseaux financiers** : Il est urgent que les États-Unis et l'Union européenne mènent une enquête et, si cela convient, imposent et mettent en vigueur deux ensembles de sanctions ciblées :
 - Le gouvernement américain devrait mener une enquête selon les normes de l'Ordre exécutif 13671 et l'Union européenne doit mener une enquête selon les normes du Règlement (CE) N° 1183 du 18 juillet 2005 et le Règlement (UE) 2016/2230 (2) — les instances principales américaines et européennes pour les sanctions relatives au Congo — afin de cibler des cadres haut placés du régime, y compris des conseillers financiers, des membres du réseau de Kabila et leurs entreprises, que les États-Unis et l'Union européenne ont identifié pour leur participation dans des activités applicables.
 - Le gouvernement américain devrait placer sous sanction toute personne impliquée dans la corruption concernant les transactions financières décrites dans ce rapport, conformément à l'Ordre exécutif 13818 du 27 décembre 2017.

- **Diligence raisonnée** :
 - Les institutions financières américaines et internationales devraient prendre en compte le risque élevé des transactions financières impliquant des entreprises congolaises lorsqu'elles évaluent les risques de blanchiment d'argent. Elles devraient également s'assurer de l'application des procédures de Connaissance du client (KYC) afin d'identifier l'ultime bénéficiaire des transactions et l'intégration des clients au Congo.
 - Les institutions financières américaines et internationales entretenant des relations bancaires avec BGFIBank RDC ou qui ont traité des transactions financières impliquant cette banque devraient peser les risques de non-conformité en vue de ses actions passées décrites dans ce rapport, et devraient prendre des mesures adaptées afin de s'assurer qu'elles n'ont pas été impliquées dans des transactions comportant des éléments potentiellement illicites. Les institutions financières devraient également effectuer une diligence raisonnée avec prudence en ce qui concerne les relations actuelles et futures avec des banques au Congo afin de mitiger des risques tels que ceux décrits dans ce rapport. Toute enquête de la sorte devrait prendre en compte les mesures signalées par la BGFIBank RDC décrites ci-dessus.
 - Les institutions financières qui ont traité des transactions financières impliquant les individus et les entités décrits dans ce rapport devraient les signaler en tant que suspects aux cellules de renseignement financier adaptées au niveau national.
 - Les banques internationales entretenant des relations avec les banques congolaises devraient collaborer avec elles et mettre la pression au besoin afin d'améliorer les pratiques de diligence raisonnée. Ces banques internationales devraient souligner l'importance d'une diligence raisonnée renforcée envers les personnes politiquement exposées, les entités associées — officiellement ou non — avec les personnes politiquement exposées et les transactions financières à haut risque. Afin de mitiger une éventuelle réduction des investissements, les banques congolaises doivent s'assurer que les banques avec lesquelles elles entretiennent des relations sont conscientes de toutes leurs démarches de diligence raisonnée.



- **Habiliter la cellule de renseignement financier du Congo** : Le gouvernement congolais doit habiliter la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) du Congo afin d'effectuer des enquêtes indépendantes et rigoureuses des activités corrompues qui soutiennent les agences du maintien de l'ordre et le système juridique nationale. Le gouvernement devrait pourvoir en personnel la cellule avec des professionnels chevronnés, former le personnel déjà en place et financer la cellule dans son intégralité. Le gouvernement devrait également s'assurer que le personnel de la Cellule nationale des renseignements financiers dispose des ressources nécessaires afin de pouvoir mener les enquêtes, y compris l'accès aux informations des secteurs privé et public, et la technologie adaptée pour accéder à ces informations, ainsi que les analyser et les enregistrer.
- **Dépolitiser la Banque centrale du Congo** : Le gouvernement devrait renforcer l'indépendance de la Banque centrale du Congo et garantir qu'elle soit conforme à son mandat selon la loi N° 005/2002. Dans le cadre de cet effort, le gouvernement congolais doit effectuer une enquête rigoureuse et transparente des conclusions de ce rapport en ce qui concerne le détournement de fonds publics, les conflits d'intérêt et la politisation.
- **Relancer un programme du FMI** : Les départements d'État et du Trésor américains devraient encourager fortement le gouvernement congolais de demander au Fonds monétaire international de relancer un programme au Congo, surtout en ce qui concerne la facilité élargie de crédit. Un tel programme améliorerait le statut fiscal du Congo ainsi que la transparence et les contrôles de la Banque centrale du Congo — une institution critique avec de graves difficultés de gestion — et la transparence du secteur minier. Les conditions de transparence du FMI et ses programmes de contrôle ont eu un effet positif sur la corruption lorsque le Fonds disposait d'un programme pour le Congo dans les années 2000, mais le programme a cessé principalement à cause du manque de volonté politique de la part du gouvernement congolais.
- **Faire des enquêtes sur le détournement de fonds publics** : Le gouvernement congolais doit lancer des enquêtes sur le détournement de fonds publics impliquant des entreprises publiques ou semi-publiques liées aux personnes et aux entités évoquées dans ce rapport. Le gouvernement devrait surtout effectuer un contrôle financier de la SCTP et faire le nécessaire afin de récupérer des fonds identifiés comme étant détournés par le biais de transactions financières avec Kwanza Capital.
 - **Faire appliquer les déclarations publiques d'actifs** : Le gouvernement congolais doit faire appliquer les déclarations publiques requises pour tous les membres du gouvernement quant à leurs actifs et toute entreprises dans laquelle ils ont des parts, où ils exercent un contrôle ou pour laquelle ils exercent un rôle administratif ou de conseiller.
- **Registre commercial public** : Sous l'égide du Ministère de l'économie nationale et du Ministère du commerce extérieur, le gouvernement congolais devrait créer un registre public



disponible en ligne comprenant toutes les entités commerciales établies au Congo afin d'améliorer la transparence, la supervision publique et la responsabilité. Un tel registre devrait suivre les normes de transparence de 2012 du Groupe d'action financière.



Méthodologie

Ce rapport et ses conclusions se reposent sur des entretiens approfondis, une recherche documentaire et une analyse financière scientifique effectués par The Sentry. Les personnes interrogées par The Sentry ont participé à ces entretiens sous couvert d'anonymat afin que leur identité ne soit pas mise à jour et qu'ils ne soient pas exposés à d'éventuelles représailles. The Sentry a établi la fiabilité et la crédibilité des informations obtenus dans ces entretiens en s'appuyant sur des sources indépendantes, des experts, des données financières, des documents, des articles dans la presse écrite, ainsi que d'autres informations.

The Sentry s'est efforcé de contacter les personnes et les entités évoquées dans ce rapport et leur a permis de partager leurs observations et de fournir des informations supplémentaires. Dans la plupart des cas, ces personnes et ces entités n'ont pas répondu aux demandes. Les réponses reçues sont comprises dans l'analyse et le rapport lui-même. Afin de distinguer les commentaires obtenus de cette façon des déclarations publiques de ces entités, le rapport indique qu'ils ont été obtenus en réponse aux questions posées par The Sentry.

Remerciements

Ce rapport a été écrit, relu et formaté par l'équipe The Sentry. Lee Levine, Mara Gassmann, Carlton Greene, Erik Woodhouse, Steve Shahida et Praveen Madhiraju ont fourni un conseil juridique.

The Sentry souhaite remercier la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF) pour ses conseils au cours de l'enquête. De nombreuses autres personnes ont fait part de leur expertise, de leurs connaissances et de leur hospitalité, y compris parfois en se mettant en danger. Sans leur soutien, ce rapport n'aurait pas vu le jour. Le rapport est renforcé par toutes ces contributions. Les déclarations et les perspectives exprimées ici n'appartiennent qu'à The Sentry.



Annexe I

Les objectifs commerciaux de Kwanza Capital

Cet extrait de l'acte constitutif de Kwanza Capital démontre que les objectifs commerciaux de l'entreprise se rapprochent de ceux d'une banque privée d'investissement.

Extrait d'une copie conforme de l'acte constitutif de Kwanza Capital. Photo : The Sentry

Article 3 :Objet

Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires, la Société a pour objet de faire pour elle-même et/ou pour compte des tiers, les opérations suivantes :

- Les opérations de financement et octroi de crédit aux autres établissements de crédit et autres entreprises ;
- Contracter des emprunts sous toutes ses formes ;
- les prises de participation ;
- le placement, l'achat, la gestion, la garde et la vente des valeurs mobilières et de tout produit financier ;
- le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ;
- le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, l'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, sous réserve des dispositions relatives à l'exercice illégal de certaines professions ;

Et, plus généralement, toute opération ou entreprise financière, commerciale, mobilière ou immobilière y compris l'aménagement et l'acquisition de terrains et d'immeubles bâtis, se rattachant à l'objet social ci-dessus.



Annexe II

Réunion du Taihe Group avec Joseph Kabila pendant sa présidence

Le 16 mars 2016, le président du conseil du Taihe Group, Wang Renguo, a participé dans une réunion avec Joseph Kabila — lorsque celui-ci était encore président — pour discuter d'opportunités d'investissement au Congo. The Sentry a consulté une version en mandarin du communiqué de presse concernant cette réunion dans les archives du site internet de la chambre de commerce de la région du Sichuan.⁹³ Cette version du communiqué de presse indique que Francis Selemani Mtwale et Moustapha Massudi ont également participé à la réunion. Selon le document, Selemani a indiqué qu'il avait déjà évoqué avec Wang les « besoins immédiats » de Kabila. Wang a ensuite indiqué que le Taihe Group « subviendrait activement » à ces besoins et qu'il discuterait des détails avec Kwanza Capital. Voici une traduction de ce communiqué de presse :

Wang Renguo, président du conseil du Taihe Group, accueilli chaleureusement par le président congolais

Le 16 mars 2016, le président du conseil du Taihe Group, Wang Renguo, et son équipe se sont rendus en République démocratique du Congo sur l'invitation de la BGFIBank RDC pour consulter plusieurs projets d'investissement. Ils ont été accueillis chaleureusement par le président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, et ils ont entretenu des pourparlers amicaux.

Le président du conseil Wang Renguo a présenté le Taihe Group et ses plans d'investissement au Congo. Le président Joseph Kabila a accueilli chaleureusement le Taihe Group à Kinshasa, indiquant qu'il prêtait beaucoup d'attention aux investissements prévus du groupe, et qu'il ferait de son mieux pour apporter son appui.

Joseph Kabila a indiqué que la Chine et le Congo entretiennent des relations amicales et que de nombreux échanges ont lieu avec des entreprises financées par la Chine. Il a ajouté que les entreprises privées représentées par le Taihe Group joueront un rôle moteur dans le développement économique du Congo.

Joseph Kabila a dit qu'il espérait sincèrement que le Taihe Group se développera. Il a également indiqué qu'il espérait que le groupe continuerait d'investir dans le Congo à long terme et dans de nombreux domaines, améliorant ainsi la vie du peuple congolais.

Suite à la réunion, le Taihe Group est nettement plus sûr de son désir d'investir dans le Congo. C'était une étape importante pour la stratégie de globalisation du Taihe Group.

La réunion est transcrite ci-dessous :



M le président : Je suis ravi de vous rencontrer ainsi que votre équipe. Le président de la BGFIBank RDC m'a indiqué que vous visitez Kinshasa pour examiner le terrain, et qu'il souhaitait que je m'entretienne avec vous. Je suis ravi de vous parler quand vous le voulez.

Le président du conseil Wang Renguo : Cher président Kabila, je suis ravi de faire votre rencontre à Kinshasa. Le Taihe Group est une société privée basée en Chine qui se concentre principalement sur la finance, la santé, le tourisme culturel et l'immobilier.

Nous avons actuellement des filiales à Pékin, à Shanghai, à Shenzhen et à Hong Kong en Chine. Nous nous sommes engagé à développer le Taihe Group afin qu'il devienne un groupe de services financiers intégrés à portée globale. L'année dernière, Messieurs Francis et Moustapha sont venus voir notre groupe trois fois. J'ai été très touché par leur approche pragmatique professionnelle et leur enthousiasme sincère pour attirer plus d'investisseurs. Ces visites nous ont également encouragé à investir au Congo.

Selon un accord entre les deux parties, il y a des plans pour les industries bancaire, d'assurance et de créances, ainsi que d'autres industries financières au Congo. En même temps, le groupe va augmenter les industries dans lesquelles il participe dans le pays. Nous espérons que cela retiendra l'attention et le soutien du président.

M le président : Je suis ravi de votre visite au Congo. Les relations entre la Chine et notre pays sont très amicales. Non seulement les échanges entre nos gouvernements sont amicaux, mais bien sûr les échanges avec les entreprises financées par la Chine sont très nombreux. J'espère que les relations entre la Chine et le Congo se développeront également dans le secteur privé.

Il y a un besoin urgent actuellement pour des milliers de projets au Congo. Comme l'indique un proverbe chinois, « Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas ». Les domaines que vous avez évoqués, telles la finance, la médecine et l'hospitalité, sont très rares au Congo. En tant que chef d'État, je dois soutenir et protéger vos investissements. Ma porte vous est toujours ouverte, et vous pouvez choisir les projets que vous voulez, dans le temps et le lieu de votre choix. Lors de votre prochain séjour, j'espère vous faire visiter d'autres coins du pays.

Nous avons été stupéfaits, et même envieux, du développement qui a eu lieu en Chine au cours de ces 20 ou 30 dernières années. Nous espérons apprendre du développement en Chine. Aboutir à un tel progrès dépend de l'accumulation du capital privé, et non seulement de l'État.

J'aimerais également vous poser une question : En vue de la crise économique, le gouvernement chinois a tendance actuellement à développer son économie intérieure et à stimuler la demande intérieure. Quel sera l'impact de cette tendance sur votre décision d'investir ?

Le président du conseil Wang Renguo : Aujourd'hui, le gouvernement chinois apporte son soutien à des entreprises qui investissent à l'étranger, et encourage également des entreprises financées à l'étranger de se développer en Chine. Il existe également de nombreuses entreprises qui ont investi en Europe, en Amérique et en Afrique.



Avant d'arriver, j'ai pris contact avec l'ambassade chinoise et j'ai appris que le Congo dispose d'un système juridique et de crédit social solide. Ils m'ont indiqué que le pays est fortement poussé vers le développement, et que son idéologie sociale et culturelle se rapproche des valeurs traditionnelles du peuple chinois. Cela signifie que le pays est adapté à l'investissement chinois privé.

L'économie chinoise subit actuellement le même creux que l'économie mondiale. Le gouvernement chinois s'efforce d'effectuer plusieurs démarches, tels un renfort de l'industrie du bâtiment intérieure et des réformes du marché de l'offre, ce qui offre une grande perspective positive de l'économie chinoise. En même temps, le gouvernement chinois encourage les entreprises chinoises à chercher à se développer à l'étranger. Ainsi, le Taihe Group considère le Congo comme un pays privilégié pour les investissements en Afrique.

M le président : Très bien. Il vous reste encore trois jours. J'espère que vous pourrez visiter avec votre équipe notre magnifique Rivière Congo, et que vous obtiendrez de bons résultats.

Le président de la BFGI Bank RDC, M Francis, parle avec le président.

Francis : En ce qui concerne vos besoins les plus pressants actuellement, j'ai déjà parlé avec le président du conseil Wang ce matin. Maintenant, j'invite le président du conseil Wang à vous en parler directement.

Le président du conseil Wang Renguo : Francis et moi avons évoqué à la longue ce matin vos besoins les plus pressants. Le Taihe Group subviendra activement à ces besoins et nous évoquerons les détails avec Kwanza Capital.

M le président : Il n'y a aucun souci. J'espère pouvoir établir une coopération amicale à long terme avec vous, au-delà de nos intérêts immédiats. Il faut du temps et une bonne base pour bâtir une relation solide sur la confiance mutuelle. Je pense que nous sommes déjà sur la bonne voie. C'est bien dommage que je ne sois pas un homme d'affaires. Je suis un homme politique et un soldat. Mais je pense que la politique, les affaires militaires et les affaires commerciales sont la même chose parce que chaque domaine réclame une confiance et une coopération mutuelles.

À la fin de l'année dernière, j'ai assisté au Forum sur la coopération sino-africaine et Afrique du sud. Le président chinois s'est engagé à investir entre huit et neuf millions (de dollars ou de yuans)⁹⁴ pour renforcer la coopération sino-africaine. Notre gouvernement prépare actuellement une liste de projets, et vous pouvez en profiter en choisissant ceux qui vous conviennent.

Le président du conseil Wang Renguo : D'accord, merci. Nous allons donner la priorité aux projets soutenus par les dirigeants chinois au Forum sur la coopération sino-africaine.

La présidente adjointe du conseil du Taihe Group Mme Zhu Guangqiong, le président de la BFGI Bank M Francis et son assistant M Moustapha ont également participé à la réunion.



Annexe III

Réunion de la délégation du Taihe Group avec la direction de la Banque centrale du Congo

Le 17 mars 2016, le président du conseil d'administration du Taihe Group, Wang Renguo, s'est entretenu avec la direction de la banque centrale autour des investissements prévus par l'entreprise dans les secteurs bancaire, d'assurance et de titres de créance. The Sentry a consulté dans les archives du site internet du Taihe Group une version en mandarin du communiqué de presse⁹⁵ indiquant que les représentants de la banque centrale ont dit à la délégation du Taihe Group que la Banque centrale du Congo « lui offrirait volontiers son soutien et ses services ». Voici une traduction du communiqué de presse :

Le président de la Banque centrale de la République démocratique du Congo entretient des pourparlers chaleureux avec le président du conseil du Taihe Group

Le 17 mars 2016 à 14h30, le président de la Banque centrale de la République démocratique du Congo, Mutombo, assisté de plusieurs de ses directeurs, a organisé une discussion avec le président du Taihe group, Wang Renguo, et son entourage aux bureaux de la Banque centrale.

Après une présentation détaillée sur le Taihe Group et ses objectifs commerciaux, le président du conseil d'administration Wang Renguo a posé plusieurs questions au sujet des industries financières, d'assurance et de titres de créance au Congo. Le président de la Banque centrale, Mutombo, a accueilli chaleureusement le Taihe Group. Suite à un aperçu des données macroéconomiques et du secteur bancaire du Congo, il a répondu aux questions du président du conseil. M Mutombo a indiqué que l'industrie financière du Congo a beaucoup de potentiel, et que le Taihe Group pourrait y donner de l'élan, ce qui conviendrait aux attentes de la Banque centrale. La Banque centrale lui offrirait volontiers son soutien et ses services.



ANNEXE IV

Méthodologie et conclusion de l'analyse indépendante par des experts

Présentation

The Sentry a demandé à des experts du financement illicite d'analyser les informations pertinentes évaluées au cours de l'enquête sur Kwanza Capital. The Sentry s'est appuyé sur cette analyse parmi de nombreuses autres sources afin d'analyser soi-même les mêmes documents grâce à un système d'analyse limitant tout préjugé des experts. La méthodologie et les résultats sont présentés ici afin d'offrir une meilleure compréhension des signes avant-coureurs des problématiques de Kwanza Capital et ses filiales.

Méthodologie

The Sentry a identifié des experts pour l'analyse ayant une expérience professionnelle dans la lutte contre le blanchiment d'argent et ayant l'expertise technique nécessaire pour effectuer une analyse rigoureuse. Ces experts ne se concentrent pas habituellement sur le Congo et n'ont pas des connaissances détaillées du pays, un choix qui permet de limiter tout préjugé possible sur les sujets de l'enquête. Ces personnes n'ont pas de liens directs ou indirects avec The Sentry — que ce soit actuellement ou par le passé — en tant qu'employés ou contractuels, et elles n'ont pas été rémunérées pour ce travail. Les experts ont consulté les données transactionnelles et les actes constitutifs de Kwanza Capital et de Sud Oil. The Sentry a demandé aux experts de ne pas effectuer de recherches externes supplémentaires sur les sujets de l'enquête ou sur toute autre personne ou entité identifiée dans les documents qu'ils ont consultés. Aucun contexte supplémentaire n'a été fourni sur les documents. The Sentry a ensuite interrogé dans un premier temps les experts sur les conclusions, ne répondant qu'à leurs questions factuelles spécifiques afin d'éviter tout préjugé pour des analyses ultérieures. The Sentry s'est entretenu une dernière fois avec les experts par la suite afin qu'ils présentent toute autre conclusion avant que The Sentry fournisse un contexte sur les résultats de l'enquête pour la première fois. Tout commentaire des experts compris dans le rapport précède cette dernière phase contextuelle.

Conclusions

Sans pour autant avoir accès à des détails contextuels sur les individus et les entités identifiés ici, tous les experts ont fait part de leurs préoccupations par rapport à des schémas qui relèvent de la fraude et par rapport au système de mise en conformité employé par la BGFIBank RDC où se situaient les comptes. Ils ont tous identifié des signes avant-coureurs d'activités financières potentiellement illégales effectuées par Kwanza Capital et Sud Oil, surtout les transactions financières qui semblaient relever de la phase de superposition du blanchiment d'argent. Dans la plupart des cas, les experts ont identifié des activités dont The Sentry était déjà informé grâce à son analyse des sources primaires et des entretiens. Cependant, les experts ont également observé plusieurs éléments qui ont enrichi l'analyse et le compte rendu. Voici les éléments principaux des conclusions des experts :

- **Des pratiques comptables douteuses** : Tous les experts ont signalé que la comptabilité était inquiétante. Ils ont identifié notamment des explications vagues pour les virements, un manque



d'informations sur les expéditeurs et les destinataires de transactions financières ayant une valeur de plusieurs millions de dollars, ainsi qu'une manipulation possible de la date effective de certaines transactions afin d'éviter un solde négatif sur les comptes. Par exemple, un expert a noté que Kwanza Capital a effectué un dépôt de cinq millions de dollars avec un terme de trois à six mois à la BGFIBank RDC, mais ce compte n'a pas été débité à ce montant jusqu'à près d'un mois suite à l'enregistrement du dépôt par la banque. L'expert a souligné que la BGFIBank RDC a remboursé le dépôt d'origine avec intérêt bien que le dépôt ne soit à la banque que pour deux mois.

- **Une fraude fiscale possible** : Un expert avec une expérience importante dans les risques de blanchiment d'argent lié aux marchés financiers a remarqué des opérations importantes signalées tout simplement comme des échanges sur les comptes de Sud Oil et de Kwanza Capital. L'expert a conclu que ces transactions signalaient des opérations impliquant des titres de créance sur le marché hors cote pour blanchir de l'argent,⁹⁶ notamment un échange d'environ 30 millions de dollars effectué par Sud Oil. L'expert a ajouté que ce genre d'opérations est très efficace pour blanchir l'argent car cela a lieu dans une zone d'ombre par rapport à la régulation qui traverse les frontières et se prête à confusion.
- **Entremêler des affaires** : Tous les experts ont noté que les comptes de Kwanza Capital et de Sud Oil indiquent qu'ils entremêlent les affaires commerciales et personnelles. Les actionnaires et autres personnages de la direction retiraient notamment des montants importants des comptes des deux entreprises. Les experts ont noté que si ces retraits avaient servi à des fins commerciales, ils auraient été effectués par des entreprises et non des personnes. Ils ont également souligné le loyer que Kwanza Capital versait à Aneth Lutale, la femme de Francis Selemani Mtwale.
- **Des prêts déroutants** : Les experts ont identifié des prêts problématiques que Kwanza Capital a reçus et a octroyé à d'autres entités, soulignant le fait que Kwanza Capital a manqué des versements de prêts, ce qui lui a valu des frais. Les experts ont également estimé que la structure des prétendus prêts de Kwanza Capital à la SCTP était problématique.
- **Des transactions parallèles** : Les experts ont tous noté que des virements de gros chiffres arrondis rentraient et sortaient régulièrement des comptes de Kwanza Capital et de Sud Oil. Ils ont identifié certaines transactions financières dans des montants élevés (tels cinq millions de dollars) qui se répétaient régulièrement et où des débits pour ce montant était remplacé par un crédit d'un montant identique peu après. Les experts ont également identifié d'autres transactions financières où des sommes importantes rentraient et sortaient des comptes des deux entreprises même si les montants n'étaient pas identiques.
- **Des objectifs commerciaux confus** : Tous les experts ont souligné que la logique commerciale sous-jacente pour de nombreuses transactions importantes effectuées par Kwanza Capital et Sud Oil étaient problématiques. Les experts ont énuméré toute une gamme de signes avant-coureurs d'activités illicites par rapport à la base commerciale pour les deux entreprises, y compris qu'il y a peu de sens en ce qu'une entreprise du gaz et du pétrole soutienne une banque d'investissement, le peu de capital investi par Sud Oil dans une industrie où le capital prédomine, le manque de source de revenu identifiable pour Kwanza Capital et la collocation des deux entreprises.



Réactions au contexte supplémentaire

Suite à la dernière série d'entretiens avec les experts indépendants concernant leurs conclusions, The Sentry leur a fourni du contexte et des détails supplémentaires sur l'enquête qui jusqu'alors n'avaient pas été partagés afin de limiter les possibilités de préjugés. Aucun expert n'a été surpris que les personnages principaux qui ont bénéficié, contrôlé ou qui avaient une part dans les entités principales évoquées dans ce rapport étaient des personnes politiquement exposées, et les experts n'étaient pas surpris que la BGFIBank RDC et Kwanza Capital se chevauchent.



Note

- 1 The Sentry a obtenu ce chiffre en s'appuyant sur des valeurs datant de l'année 2015 pour les actifs des banques, puisqu'il s'agissait de la dernière année pour laquelle des chiffres fiables sont disponibles pour deux banques ciblées pour un achat éventuel.
- 2 The Sentry, « The Terrorists' Treasury », (octobre 2017), voir : https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2016/09/TerroristsTreasury_TheSentry_October20.17_final.pdf; Sasha Lezhnev, « A Criminal State: Understanding and Countering Institutionalized Corruption and Violence in the Democratic Republic of Congo » (Enough Project, octobre 2016) voir : https://enoughproject.org/files/A_Criminal_State_Enough_Oct2016_web.pdf.
- 3 Congo Research Group et le Pulitzer Center on Crisis Reporting, « All the President's Wealth: The Kabila Family Business » (juillet 2017), voir : <https://allthewealth.congoresearchgroup.org/dist/assets/all-the-presidents-wealth-ENG.pdf>.
- 4 Groupe d'action financière, « Laundering the Proceeds of Corruption » (juillet 2011), voir : <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Laundering%20the%20Proceeds%20of%20Corruption.pdf>.
- 5 *Ibidem*
- 6 *Ibid.*
- 7 Groupe d'action financière, « Glossaire » (consulté le 6 mars 2019), voir : <http://www.fatf-gafi.org/fr/glossaire/>
- 8 The Sentry, « Une porte d'entrée pour les kleptocrates » (août 2018), voir : https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/08/FR_WindowForKleptocrats-Sentry-August2018.pdf
- 9 Deloitte, « Étude sur le secteur bancaire en République démocratique du Congo (2015-2016) » (décembre 2017), voir : <https://www2.deloitte.com/cd/fr.html>.
- 10 Des représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué à The Sentry que la banque s'applique « très sérieusement » à suivre les normes et qu'elle « n'a pas arrêté de progresser à cet égard, conformément à ses devoirs juridiques et les bonnes pratiques de l'industrie ». Selon ces représentants de la banque, la BGFIBank RDC a obtenu des nouvelles technologies et de nouveaux systèmes pour mieux se conformer et a également embauché un directeur externe pour gérer ces fonctions au sein « service » indépendant. La BGFIBank RDC a également signalé d'importants changements de personnel et de gestion au cours de l'année passée.
- 11 Selon l'acte constitutif de Kwanza Capital obtenu par The Sentry.
- 12 Selon le rapport annuel de la Banque commerciale du Congo de 2015, Pascal Kinduelo a lancé la Banque internationale de crédit en 1992. Banque commerciale du Congo, « Rapport Annuel 2015 » (mai 2016), voir : https://www.bcdc.cd/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_annuel_2015_BCDC.pdf; FBNBank, « Historique » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://fbnbankrdc.com/fbnbank/index.php/2014-12-22-20-06-31/a-propos-de-fbnbank-22>; Département du Trésor américain, « United States Sanctions Human Rights Abusers and Corrupt Actors Across the Globe » (21 décembre 2017), voir : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0243>; Trésor américain, « Treasury Sanctions Fourteen Entities Affiliated with Corrupt Businessman Dan Gertler Under Global Magnitsky » (15 juin 2018), voir : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0417>.
- 13 Fédération des entreprises du Congo, « Annuaire 2010-2011 » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://www.fec-rdc.com/index.php/nos-publications/category/6-annuaire?download=18:annuaire-fec-2010-2011>; Fédération des entreprises du Congo, « Nos commissions nationales et comités professionnels » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://www.fec-rdc.com/index.php/notre-federation/nos-commissions-nationales-et-comites-professionnels>.
- 14 En début 2019, Kinduelo figurait sur la page principale du site internet de la Banque centrale du Congo en tant que président du conseil d'administration. Banque commerciale du Congo, « Bonne gouvernance » (consulté le 25 février 2019), voir : <https://www.bcdc.cd/fr/bonne-gouvernance/>; Agence d'information d'Afrique centrale, « Banque : une ancienne de Harvard à la tête de la BGFI RDC » (24 novembre 2018), voir : <http://www.adiac-congo.com/content/banque-une-ancienne-de-harvard-la-tete-de-la-bgfi-rdc-92059>.
- 15 Des représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué que Pascal Kinduelo n'exerce plus de rôle à la banque ou sa maison mère depuis novembre 2018 ; Groupe BGFIBank, « L'émergence d'un leader dans les métiers de la banque et de la finance spécialisée » (consulté le 23 mai 2018), voir : <http://groupebgfibank.com/en/histoire/lemergence-dun-leader-metiers-de-banque-de-finance-specialisee/>; Groupe BGFIBank, « Rapport Annuel 2016 » (mai 2017), voir : <https://groupebgfibank.com/download/10704/>; Agence d'information d'Afrique centrale, « Banque : une ancienne de Harvard à la tête de la BGFI RDC » (24 novembre 2018),



voir : <http://www.adiac-congo.com/content/banque-une-ancienne-de-harvard-la-tete-de-la-bgfi-rdc-92059>; The Sentry, « The Terrorists' Treasury » (octobre 2017), voir : https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2016/09/TerroristsTreasury_TheSentry_October2017_final.pdf ; Michael Kavanagh, Thomas Wilson et Franz Wild, « With His Family's Fortune at Stake, President Kabila Digs In » (Bloomberg, 15 décembre 2016), voir : <https://www.bloomberg.com/news/features/2016-12-15/with-his-family-fortune-at-stake-congo-president-kabila-digs-in>.

16 Banque Commerciale du Congo, « Rapport annuel 2015 » (mai 2016), voir : https://www.bcdc.cd/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_annuel_2015_BCDC.pdf.

17 Banque Commerciale du Congo, « Rapport annuel 2015 » (mai 2016), voir : https://www.bcdc.cd/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_annuel_2015_BCDC.pdf.; Groupe BGFIBank, « Rapport annuel 2015 » (avril 2016), voir : <https://groupebgfibank.com/download/608/>.

18 Jeune Afrique, « RD Congo : Sud Oil, la compagnie mystère qui reçoit 7,5 millions de dollars de la banque centrale » (7 mai 2018), voir : <https://www.jeuneafrique.com/mag/553267/politique/rd-congo-sud-oil-la-compagnie-mystere-qui-recoit-75-millions-de-dollars-de-la-banque-centrale/> ; International Crisis Group, « L'or noir au Congo : risque d'instabilité ou opportunité de développement ? » (11 juillet 2012), voir : <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/democratic-republic-congo/black-gold-congo-threat-stability-or-development-opportunity> ; Kristof Titeca et Patrick Edmond, « The political economy of oil in the Democratic Republic of Congo (DRC): Corruption and regime control » (The Extractive Industries and Society, janvier 2019), voir : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.12.003>.

19 International Crisis Group, « L'or noir au Congo : risque d'instabilité ou opportunité de développement ? » (11 juillet 2012), voir : <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/democratic-republic-congo/black-gold-congo-threat-stability-or-development-opportunity> ; Kristof Titeca et Patrick Edmond, « The political economy of oil in the Democratic Republic of Congo (DRC): Corruption and regime control » (The Extractive Industries and Society, janvier 2019), voir : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.12.003>.

20 Jeune Afrique, « RD Congo : Sud Oil, la compagnie mystère qui reçoit 7,5 millions de dollars de la banque centrale » (7 mai 2018), voir : <https://www.jeuneafrique.com/mag/553267/politique/rd-congo-sud-oil-la-compagnie-mystere-qui-recoit-75-millions-de-dollars-de-la-banque-centrale/>.

21 Journal Officiel, « Sud Oil SARL, Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire (20 mars 2014) » et « Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire (28 mars 2014) » (1^{er} novembre 2015).

22 Des représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué que Selemani n'occupe plus de poste à la banque et sa maison mère depuis novembre 2018 ; Pierre Boisselet, « RDC : petits arrangements entre amis dans le clan Kabila » (Jeune Afrique, 7 mai 2018), voir : <https://www.jeuneafrique.com/mag/553244/politique/rd-congo-petits-arrangements-entre-amis-dans-le-clan-kabila/> ; Groupe BGFIBank, « Rapport annuel 2013 » (mai 2014), voir : <https://groupebgfibank.com/download/760/> ; Selon le rapport du Congo Research Group et du Pulitzer Center on Crisis Reporting « All the President's Wealth: The Kabila Family Business », Selemani est devenu un fils adoptif après la mort de son père, un camarade rebelle de Laurent-Désiré.

23 Des représentants de BGFIBank Group RDC ont indiqué à The Sentry que depuis août 2018, Massudi n'occupe plus de rôle dans la banque ou dans sa maison mère. De plus, Massudi a affirmé qu'il n'avait jamais participé au travail pour Kwanza Capital, et qu'il n'a aucun lien avec cette entreprise. Massudi a aussi indiqué que son rôle en tant que directeur commercial n'impliquait pas la gestion quotidienne des clients et de leurs comptes auprès de la banque, et qu'il n'a pas géré les comptes de Kwanza Capital. Il a ajouté que conformément aux normes de la banque, les comptes clients sont gérés par des chargés de clientèle. Cependant, Massudi a admis qu'il a visité le siège social de Kwanza Capital à plusieurs reprises, mais en soulignant que cela faisait partie de son rôle en tant que directeur commercial, afin d'accompagner les chargés de clientèle lorsqu'ils visitent des clients dont ils gèrent les comptes afin de renforcer leurs relations avec la banque. En guise de réponse à des questions concernant son titre officiel de « gestionnaire » des comptes de Kwanza Capital et du crédit de la BGFIBank RDC, Massudi a expliqué que ce titre ne relève que de la gestion des relations entre la banque et ses clients. Par conséquent, Massudi a insisté qu'il ne gèrait pas les comptes de Kwanza Capital. Massudi a également fourni des détails sur la politique de la banque envers les signataires du courrier lié aux comptes clients. Il a expliqué que dans le cadre du règlement de la banque, tous les directeurs, sauf ceux chargés de la vérification des comptes et des contrôles internes, sont des signataires entre la banque et ses clients. Toutefois, le courrier décrit par Massudi n'est pas conforme aux documents consultés par The Sentry décrivant Massudi comme gestionnaire des comptes de Kwanza Capital et du crédit de la BGFIBank RDC.

24 Groupe BGFIBank, « Rapport annuel 2011 » (avril 2012), voir : <https://groupebgfibank.com/download/776/>; Jeune Afrique, « RDC : Francis Selemani Mtwale, proche de Joseph Kabila, quitte la direction générale de BGFIBank



au Congo » (5 mai 2018), voir : <https://www.jeuneafrique.com/557792/economie/rdc-francis-selemani-mtwale-proche-de-joseph-kabila-quitte-la-direction-generale-de-bgfibank-au-congo/>.

25 Jeffrey Gettleman, « As President Joseph Kabila Digs In, Tensions Rise in Congo » (New York Times, 17 décembre 2016), voir : <https://www.nytimes.com/2016/12/17/world/africa/congo-joseph-kabila-corruption.html> ; PPLAAF, « The Lumumba Papers » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://lumumbapapers.info/> ; The Sentry, « The Terrorists' Treasury » (octobre 2017), voir : https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2016/09/TerroristsTreasury_TheSentry_October2017_final.pdf.

26 Gloria Mteyu a pu vendre, ou se désinvestir, de ces actions. Des représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué à The Sentry que la maison mère de la banque, BGFI Holding Corporation S.A., possède actuellement la totalité des parts de la banque. Les représentant de la banque n'ont pas évoqué les circonstances qui auraient provoqué cette décision. Mteyu est décrite comme actionnaire à 40% dans les audits de BGFIBank RDC effectués par PwC (PricewaterhouseCoopers) le 17 mars 2011 et le 31 décembre 2015, dont The Sentry a consulté une copie. Mteyu a nié posséder des parts de BGFIBank RDC dans un article de Bloomberg en novembre 2016. « Lors d'un appel téléphonique le 18 octobre, Mteyu a affirmé qu'elle a un compte dans la banque mais n'a aucun enjeu financier lié à la banque », selon l'article. Franz Wild, Michael Kavanagh et Thomas Wilson, « Congo Election Body Said to Pay Millions to Kabila-Tied Bank » (Bloomberg, 1^{er} novembre 2016), voir : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-11-01/congo-election-bodysaid-to-pay-millions-to-kabila-linked-bank> ; dans le rapport de 2017 intitulé « All the President's Wealth, » le Congo Research Group et le Pulitzer Center on Crisis Reporting ont indiqué que « la sœur du Président Kabila, Gloria Mteyu, possède 40% de la filiale congolaise de la banque gabonaise BGFI ».

27 Groupe BGFIBank, « Rapport annuel 2017 » (juillet 2018), voir : <https://groupebgfibank.com/download/32758/> ; Agence d'information d'Afrique centrale, « Banque : une ancienne de Harvard à la tête de la BGFI RDC » (24 novembre 2018), voir : <http://www.adiac-congo.com/content/banque-une-ancienne-de-harvard-la-tete-de-la-bgfi-rdc-92059>.

28 Des représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué que Diop n'occupe plus de poste dans la banque ou dans sa maison mère depuis août 2018.

29 Des représentants de la BGFIBank RDC n'ont pas voulu répondre à des questions posées par The Sentry cherchant à obtenir plus de détails sur les réunions des gestionnaires de la BGFIBank RDC au siège social de la banque concernant les opérations financières de Kwanza Capital ; Jeune Afrique, « RDC : Francis Selemani Mtwale, proche de Joseph Kabila, quitte la direction générale de BGFIBank au Congo » (5 mai 2018), voir : <https://www.jeuneafrique.com/557792/economie/rdc-francis-selemani-mtwale-proche-de-joseph-kabila-quitte-la-direction-generale-de-bgfibank-au-congo/>.

30 Des représentants de la BGFIBank RDC ont indiqué à The Sentry que Kasongo n'occupe plus de poste dans la banque ou dans sa maison mère depuis novembre 2018. Kasongo lui-même a indiqué qu'il faisait partie du conseil d'administration de la BGFIBank RDC de 2014 à 2018. Agence d'information d'Afrique centrale, « Banque : une ancienne de Harvard à la tête de la BGFI RDC » (24 novembre 2018), voir : <http://www.adiac-congo.com/content/banque-une-ancienne-de-harvard-la-tete-de-la-bgfi-rdc-92059> ; Africa Intelligence, « Les mines au cœur des réseaux ethniques » (26 juillet 2013), voir : <https://www.africaintelligence.fr/AIF/insiders/congo-k/2013/07/26/les-mines-au-cœur-des-reseaux-ethniques/107971067-BE3>.

31 The Sentry a posé des questions aux représentants de la BGFIBank RDC concernant les prêts que la banque avait octroyés à Kwanza Capital et comment la banque établissait quelles entreprises sont dignes de recevoir des prêts, ainsi que les mesures que la banque a prises afin de s'assurer que ces prêts ne présentent pas de conflit d'intérêt. Les représentants de la banque ont indiqué qu'ils étaient incapables de répondre à certaines questions par souci de confidentialité. Cependant, ils ont signalé des efforts entrepris par la banque pour améliorer ses conditions pour combattre le blanchiment d'argent et ses procédures de Connaissance du client (KYC), ainsi que pour renouveler son personnel et son équipe de gestion.

32 Les sanctions imposées sur des entreprises liées à des personnes politiquement exposées pour des prêts non remboursés indiqués dans des données bancaires consultées par The Sentry signalent la possibilité que ces paiements ont été utilisées pour blanchir à travers la BGFIBank RDC des bénéfices financiers obtenus par le biais de la corruption.

33 Banque centrale du Congo, « Rapport annuel 2016 » (7 novembre 2017), voir : http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/rapport_annuel_2016.pdf.



- 34 Société financière de développement, « Capital social et actionariat » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://www.sofide-cd.com/actionnaires.html> ; Journal officiel, « Décret n° 09/64 du 03 décembre 2009 fixant les statuts d'un établissement public dénommé 'Fonds de promotion de l'industrie', en sigle 'F.P.I.' » (15 juin 2010), voir : <https://www.leganet.cd/Legislation/JO/2010/JO.15.06.2010.12.rtn.pdf> ; Selon des archives du site internet de la Banque centrale du Congo disponibles à <http://microfinance.bcc.cd/fnm/> datant de janvier 2018, « Le Fonds national de la microfinance, FNM en sigle, est un établissement public crée par le Décret n° 011/11 du 14 mars 2011 et agréé par la Banque centrale du Congo comme Institution financière spécialisée. Sa vision est de promouvoir l'intégration d'un grand nombre des populations vulnérables, en milieu rural et urbain, dans le système financier de la RDC à travers l'offre de services financiers et non financiers adaptés. Elle a une double mission qui est de (i) contribuer à l'autonomisation des populations économiquement vulnérables exclues du système financier et (ii) améliorer la qualité opérationnelle et financière des institutions financières de proximité (IFP) sur toute l'étendue du territoire national ». ; FPM, « Actionnaires et gouvernance » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://fpm.cd/actionnaires/> ; FPM, « Bailleurs de fonds et gouvernance » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://fpm.cd/bailleurs-de-fonds/>.
- 35 Journal officiel, « Loi n°02-03 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit » (mai 2002), voir : <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Banques/loi.003.02.02.2002.pdf>.
- 36 Société financière de développement, « Mission & objectifs de SOFIDE S.A.R.L. » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://www.sofide-cd.com/mission.html> ; Bien que d'autres institutions financières aient des missions sociales, Le Monde a exposé un complot pour le détournement de plusieurs millions de dollars organisé par le Fonds pour la promotion de l'industrie (FPI). Voir Joan Tilouine et Xavier Monnier, « En RDC, l'industrialisation freinée par la corruption » (Le Monde, 13 février 2017), voir : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/02/13/en-rdc-l-industrialisation-freinee-par-la-corruption_5078790_3212.html.
- 37 Comme indiqué dans d'autres parties de ce rapport, des représentants de la BGFIBank RDC ont partagé avec The Sentry des informations concernant le rôle de plusieurs personnes liées à la famille Kabila et à d'autres élites. Les représentants de la banque ont indiqué que Pascal Kinduelo, Selemani, Massudi, Victor Kasongo et Abdel Kader Diop n'occupent plus aucun poste à la banque ou à sa maison-mère depuis la fin de l'année 2018 ; The Sentry, « The Terrorists' Treasury » (octobre 2017), voir : https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2016/09/TerroristsTreasury_TheSentry_October2017_final.pdf et pour un résumé en français : The Sentry, « Le trésorier des terroristes » (octobre 2017), voir : https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2017/10/R%C3%A9sum%C3%A9-analytique_Letr%C3%A9sorier-des-terroristes_Octobre2017.pdf ; Michael Kavanagh, Thomas Wilson et Franz Wild, « With His Family's Fortune at Stake, President Kabila Digs In » (Bloomberg, 15 décembre 2016), voir : <https://www.bloomberg.com/news/features/2016-12-15/with-his-family-fortune-at-stake-congo-president-kabila-digs-in> ; PPLAAF, « The Lumumba Papers » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://lumumbapapers.info/>.
- 38 Radio Okapi, « Classement Forbes: George Forrest, deuxième fortune d'Afrique francophone subsaharienne » (5 février 2016), voir : <https://www.radiookapi.net/2016/12/05/actualite/economie/classement-forbes-george-forrest-deuxieme-fortune-dafrique-francophone>.
- 39 Banque commerciale du Congo, « Correspondants » (consulté le 22 septembre 2018), voir : <https://www.bcdc.cd/fr/la-banque/correspondants/> ; Banque commerciale du Congo, « Correspondants bancaires » (placé dans les archives le 28 mai 2016 et consulté le 22 septembre 2018), disponible sur <https://www.archive.org>, voir : www.bcdc.cd:80/fr/les-reseaux/correspondants-bancaires ; Bourse de Bruxelles, « BCDC » (consulté le 1^{er} avril 2019), voir : <https://www.bourse.be/products/equities/CG000A0BKQF7-VPXB>.
- 40 Banque commerciale du Congo, « Rapport annuel 2015 » (mai 2016), voir : https://www.bcdc.cd/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_annuel_2015_BCDC.pdf. Voir aussi la note 15.
- 41 *Ibid.*
- 42 Fédération des entreprises du Congo, « Statuts révisés et coordonnés » (mars 2011), voir : <http://www.fec-rdc.com/index.php/notre-federation/telecharger-nos-statuts> ; Radio Okapi, « RDC : le climat des affaires ne favorise pas l'investissement, selon la FEC » (27 janvier 2018), voir : <https://www.radiookapi.net/2018/01/27/actualite/economie/rdc-le-climat-des-affaires-ne-favorise-pas-linvestissement-selon-la> ; Fédération des entreprises du Congo, « La Lettre » (avril 2014), voir : <http://www.fec-rdc.com/index.php/nos-publications/category/5-magazine?download=7:magazine-dinformation-la-lettre-3> ; Groupe de la banque africaine de développement, « Participants Bio AEC 2015 » (2015), voir : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/AEC_2015_-_Participants_bios_.pdf ; Fédération des entreprises du Congo, « État des lieux de l'économie congolaise » (mars 2007), voir : <http://www.fec-rdc.com/index.php/nos-publications/category/2-publications?download=12:etat-des-lieux-de-leconomie>.



congolaise-mars-2007 ; Banque centrale du Congo, « Rapport Annuel 2007 » (23 mai 2009), voir : http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/rapport_2007.pdf ; Banque centrale du Congo, « Rapport annuel 2009 » (8 novembre 2010), voir : http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/Rapport_an_2009.pdf ; Cécile Manciaux, « RDC : Albert Yuma Mulimbi, le sauveur de la Gécamines » (Jeune Afrique, 11 juin 2012), voir : <https://www.jeuneafrique.com/141278/economie/rdc-albert-yuma-mulimbi-le-sauveur-de-la-g-camines/>.

43 Banque commerciale du Congo, « Rapport Annuel 2015 » (mai 2016), voir : https://www.bcdc.cd/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_annuel_2015_BCDC.pdf. Voir également la note n° 30. Kasongo a affirmé à The Sentry qu'il a occupé un rôle au sein des conseils d'administration de la BCDC, de la BGFIBank RDC et de Kwanza Capital. Kasongo a indiqué qu'il a occupé un poste auprès du conseil d'administration de BGFIBank RDC de 2014 à 2018, ainsi que pour environ huit mois en 2015-2016 pour Kwanza Capital. Il a affirmé ne plus avoir de liens avec les deux entreprises. Kasongo a également déclaré que tout ce qu'il a fait était légal, que ses efforts se focalisaient sur comment mieux protéger les institutions et que les conseils d'administrations se réunissaient de manière professionnelle. Kasongo a indiqué qu'il était limité dans sa capacité de partager des informations internes sur le conseil d'administration, par soucis pour les préjudices contre les institutions commerciales. Cependant, des documents financiers consultés par The Sentry, dont un important extrait est inclus dans ce présent rapport, Kasongo figure en tant que membre du conseil d'administration de Kwanza Capital dans un document qui date de juillet 2014 relatif aux choix des membres du conseil effectués en juin 2014.

44 En fin 2015, Kwanza Capital a créé Kwanza Finance SARLU, une filiale à part entière qui semble fonctionner comme une succursale pour le commerce. Selon des sources proches du dossier, la vente aurait été organisée et effectuée par le biais de Kwanza Finance SARLU. En 2016, pendant que la vente était en négociation, l'entreprise Quantum Global a aussi officiellement déplacé à l'île Maurice sa filière de financement par capitaux propres en la nommant QG Investments Africa Management Ltd.

45 Quantum Global Group, « Quantum Global's Founder and Group Chairman meets with DRC's President, Minister of Health and Head of Federation des Entreprises to discuss the country's investment potential » (5 avril 2017), voir : <https://quantumglobalgroup.com/article/quantum-globals-ceo-meets-with-drcs-president-minister-of-health-and-head-of-federation-des-entreprises-to-discuss-the-countrys-investment-potential/>.

46 International Consortium of Investigative Journalists, « Leaks reveal extensive siphoning of \$5bn Angolan sovereign wealth fund » (23 avril 2018), voir : <https://panamapapers.investigativecenters.org/angola/>; Kamlesh Bhuckory, « Mauritius Suspends Quantum Funds After Angola Official Visit » (Bloomberg, 9 avril 2018), voir : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-04-09/suspended-mauritian-funds-said-to-be-linked-to-angolan-founder>; Will Fitzgibbon, « Angolan Tycoon's Frozen Funds Highlight KPMG's Role in Offshore Secrecy, » International Consortium of Investigative Journalists, 3 mai 2018, voir : <https://www.icij.org/investigations/paradise-papers/angolan-tycoons-frozen-funds-highlight-kpmgs-role-in-offshore-secrecy/>.

47 Anna Meisel, « Angola's Jose Filomeno dos Santos detained over 'fraud' » (BBC, 25 septembre 2018), voir : <https://www.bbc.com/news/world-africa-45640818>; Jornal de Angola, « Jean-Claude Bastos constituído arguido » (29 mai 2018), voir : http://jornaldeangola.sapo.ao/politica/jean-claude_bastos_constituído_arguido.

48 Jean Paul Arouff, « Mauritius freezes funds linked to Angola's sovereign wealth fund » (Reuters, 11 avril 2018), voir : <https://www.reuters.com/article/angola-corruption-mauritius/mauritius-freezes-funds-linked-to-angolas-sovereign-wealth-fund-idUSL8N1RO39C>.

49 Candido Mendes et Henrique Almeida, « Angola Arrests Ex-President's Son Over \$500 Million Transfer » (Bloomberg, 24 septembre 2018), voir : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-09-24/angola-arrests-ex-president-s-son-jose-filomeno-novo-jornal> ; David Pegg, « Head of Angola's wealth fund fired after Paradise Papers revelations » (The Guardian, 11 janvier 2018), voir : <https://www.theguardian.com/news/2018/jan/11/head-angola-wealth-fund-fired-paradise-papers-revelations>.

50 Anna Meisel, « Angola's Jose Filomeno dos Santos detained over 'fraud' » (BBC, 25 septembre 2018), voir : <https://www.bbc.com/news/world-africa-45640818> ; Candido Mendes et Henrique Almeida, « Angola Arrests Ex-President's Son Over \$500 Million Transfer » (Bloomberg, 25 septembre 2018), voir : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-09-24/angola-arrests-ex-president-s-son-jose-filomeno-novo-jornal>

51 Candido Mendes, « Angola Says It Recovers \$3.35 Billion of Assets From Quantum » (Bloomberg, 23 mars), voir : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-03-23/angola-says-it-recovers-3-35-billion-of-assets-from-quantum> Quantum Global Group, « Mr Bastos Released from Detention and No Charges Were Filed » (22 mars



2019), voir : <http://quantumglobalgroup.com/article/quantum-global-jean-claude-bastos-de-morais-reach-amicable-resolution-disputes-fundo-soberano-de-angola/>.

52 BBC Afrique, « Le fils de Dos Santos libéré de prison en Angola » (25 mars 2019), voir : <https://www.bbc.com/afrique/region-47692938>.

53 Un porte-parole d'Orrick a confirmé qu'Agboyibor a rejoint le conseil d'administration en février 2014 et qu'il a été licencié le 8 mars 2019.

54 Orrick, « Pascal Agboyibor » (2 juin 2017), voir : <https://web.archive.org/web/20170602145219/https://www.orrick.com/people/7/e/3/pascal-agboyibor> ; Gaëlle Arenson, « RDC: la Gécamines réaffirme son droit de préemption sur Tenke suite à l'annonce de Lundin » (Jeune Afrique, 16 novembre 2016), voir : <https://www.jeuneafrique.com/374778/economie/gecamines-reaffirme-droit-de-preemption-tenke-suite-a-lannonce-de-lundin/> ; Jeune Afrique, « L'avocat Pascal Agboyibor rejoint le conseil d'administration d'Orrick » (20 février 2014), voir : <https://www.jeuneafrique.com/12336/economie/l-avocat-pascal-agboyibor-rejoint-le-conseil-d-administration-d-orrick/> ; Frédéric Maury, « Classement: les 50 avocats d'affaires qui ont marqué l'année 2016 » (Jeune Afrique, 14 février 2017), voir : <https://www.jeuneafrique.com/mag/400473/economie/classement-50-avocats-daffaires-ont-marque-lannee-2016/> ; Michael Skapinker, « Winner and candidates: Legal Innovator of the Year award (2014) » (Financial Times, 8 octobre 2014), voir : <https://www.ft.com/content/b14f5b50-4dbb-11e4-9683-00144feab7de>

55 Journal Officiel, « Actes de sociétés et du groupement d'intérêts économiques, Sud Oil SARL statuts, Actes de sociétés et du groupement d'intérêts économiques, Sud Oil SPRL Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 20 mars 2014 » (1^{er} novembre 2015) ; Journal Officiel, « Actes de sociétés et du groupement d'intérêts économiques, Sud Oil SPRL Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2014 » (1^{er} novembre 2015).

56 Christian Brönnimann, « Wie ein Schweizer von Angolas Milliarden profitiert » (Tages Anzeiger, 5 novembre 2017), voir : <https://interaktiv.tagesanzeiger.ch/2017/paradise-papers/angola-bastos/> ; Christian Brönnimann et Tobias Zick, « Power to the (Rich) People » (Süddeutsche Zeitung Zeitung, 15 novembre 2017), voir : <https://projekte.sueddeutsche.de/paradisepapers/politik/where-does-angola-s-oil-wealth-end-up-e655516/>

57 Reuters, « Angola names president's son to chair \$5 bln sovereign wealth fund » (21 juin 2013), voir : <https://www.reuters.com/article/angola-fund/angola-names-presidents-son-to-chair-5-bln-sovereign-wealth-fund-idUSL5N0EX29020130621> ; Patrick McGroarty, « Angola Wealth Fund Is Family Affair » (Wall Street Journal, 26 février 2013), voir : <https://www.wsj.com/articles/SB10001424127887323864304578318683374319560>.

58 Ristel Tchounand, « Crise BIAC: « Une affaire de politique et d'égo » (La Tribune, 17 novembre 2016), voir : <https://afrique.latribune.fr/les-exclusifs/en-off/2016-11-17/crise-biac-une-affaire-de-politique-et-d-ego.html>.

59 *Ibid.*

60 Frédéric Maury, « RD Congo – Affaire Biac : la Banque centrale porte plainte » (Jeune Afrique, 6 juin 2016), voir : <https://www.jeuneafrique.com/331252/economie/affaire-biac-banque-centrale-porte-plainte/> ; Radio Okapi, « Publication du rapport d'audit sur la BIAC » (28 mars 2016), voir : <https://www.radiookapi.net/2016/03/28/emissions/echos-deconomie/publication-du-rapport-daudit-sur-la-biac>.

61 Xavier Monnier, « RDC : pourquoi la Banque internationale pour l'Afrique du Congo a frôlé la faillite » (Le Monde, 29 juillet 2016), voir : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/29/rdc-pourquoi-la-banque-internationale-pour-l-afrique-du-congo-a-frole-la-faillite_4976150_3212.html ; La Banque mondiale, « Rapport de suivi de la situation économique et financière 2016, 4^{ème} édition, Choc exogène, stabilité macroéconomique et développement : Options de politique économique » (décembre 2016), voir : <http://documents.banquemondiale.org/cu-rated/fr/848681500532738909/pdf/117643-WP-FRENCH-PUBLIC-RDCRapportdeSuiviEdition.pdf>.

62 Xavier Monnier, « RDC : pourquoi la Banque internationale pour l'Afrique du Congo a frôlé la faillite » (Le Monde, 29 juillet 2016), voir : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/29/rdc-pourquoi-la-banque-internationale-pour-l-afrique-du-congo-a-frole-la-faillite_4976150_3212.html ; Frédéric Maury, « RD Congo – Affaire Biac : la Banque centrale porte plainte » (Jeune Afrique, 6 juin 2016), voir : <https://www.jeuneafrique.com/331252/economie/affaire-biac-banque-centrale-porte-plainte/>.

63 *Ibid.*

RFI, « RDC: l'ancienne direction de la Biac se défend de toute malversation » (9 juin 2016), voir : <http://www.rfi.fr/afrique/20160609-rdc-biac-ancienne-direction-defend-toute-malversation-losembe>.



64 Radio Okapi, « RD Congo : une banque kényane candidate à la reprise de la Biac, affirme Bloomberg - Jeune Afrique » (27 juillet 2016), voir : <https://www.radiookapi.net/lu-sur-le-web/rd-congo-une-banque-kenyane-candidate-la-reprise-de-la-biac-affirme-bloomberg-jeune>.

65 Politico.cd, « La China Taihe Bank évoquée par le gouverneur de la BCC pour reprendre la BIAC n'existe pas ! » (26 décembre 2016), voir : <https://www.politico.cd/encontinu/2016/12/23/china-taihe-bank-evoquee-gouverneur-de-bcc-reprendre-biac-nexiste.html> ; Un communiqué de presse de novembre 2016 disponible sur le site internet du Taihe Group, voir : http://www.taihe-group.cn/Company_dynamics/122.html, indique que la Banque centrale a donné son accord au rachat de la BIAC par la China Taihe Bank of Congo ; Olivier Kaforo, « Congo-Kinshasa: Reprise de la BIAC - La China Taihe Bank of Congo parmi les favoris » (Le Potentiel, 8 novembre 2016), voir : <https://fr.allafrica.com/stories/201611080875.html>.

66 The Sentry a obtenu ce chiffre en s'appuyant sur les informations contenues dans les communiqués de presse du Taihe Group, qui signalent trois visites en 2015 et deux réunions en 2016. M Massudi a indiqué qu'il a participé à des réunions avec des dirigeants du Taihe Group en Chine en 2015 pour discuter des services bancaires pour servir la clientèle croissante de la BGFIBank RDC qui effectue des transactions en yuan avec des fournisseurs chinois. Massudi a nié avoir participé à une réunion du 16 mars 2016 avec Joseph Kabila, qui était alors président congolais, et le président du conseil du Taihe Group, Wang Renguo. En réponse à une autre question posée par The Sentry à propos d'une réunion le 16 mars 2017 entre les dirigeants de la Banque centrale du Congo et une délégation du Taihe Group, Massudi a dit qu'en tant que directeur commercial de la BGFIBank RDC, il a participé à une réunion à la Banque centrale quand le président du conseil administratif du Taihe Group s'est rendu à la RDC à l'invitation de la BGFIBank RDC, afin de discuter des plans de la BGFIBank RDC de développer une correspondance bancaire en Chine pour faciliter le nombre croissant de transactions financières de sa clientèle avec des fournisseurs et autres partenaires en yuan. Cette relation bancaire était recherchée par la filiale bancaire du Taihe Group dans la province du Sichuan, la Dazhou City Commercial Bank. Dans le cadre du processus de diligence raisonnée de la BGFIBank RDC pour obtenir une correspondance bancaire, le Taihe Group a demandé à rencontrer des régulateurs pour s'assurer que la régulation chinoise soit conforme aux politiques réglementaires congolaises. Massudi a indiqué à The Sentry qu'aucune des réunions indiquées ci-dessus auxquelles il aurait assisté avec des représentants du Taihe Groupe ont évoqué la BIAC ou Kwanza Capital. Il a ajouté que la BGFIBank a officiellement invité le Taihe Group pour des pourparlers se concentrant exclusivement sur la correspondance bancaire qu'elle recherchait de la filiale du Taihe Group Dazhou City Commercial Bank afin de faciliter les transactions en yuan effectuées par le commerce congolais des petites et moyennes entreprises (importations et exportations) avec leurs homologues commerciaux chinois. Massudi a également évoqué le fait que le Taihe Group a sollicité des informations de la Banque centrale sur les règles et les politiques afin de s'assurer que leur diligence raisonnée soit conforme aux politiques chinoises de correspondance bancaire. Il a ajouté que la Dazhou City Commercial Bank était la filiale bancaire du Taihe Group qui faisait des opérations dans plusieurs secteurs, tels les services de santé en Chine. Il a ajouté avoir compris qu'à cause des contraintes du règlement bancaire chinois, la China Taihe Bank of Congo allait être lancée en tant qu'entreprise indépendante dont le propriétaire est le Taihe Group qui reçoit de l'assistance technique (correspondance bancaire, système technologique, conformité de pointe, technologie de contrôles) de la Dazhou City Commercial Bank en tant que filiale bancaire du Taihe Group.

67 Taihe Group, « The establishment of China Taihe Group Co., Ltd in Hong Kong » (23 octobre 2015), voir : http://en.sctaihe.cn/Company_dynamics/24.html; Xinhuanet, « 泰合系控制人王仁果「失联」曾参控股多家上市公司 » (4 janvier 2018), voir : http://www.xinhuanet.com/2018-01/04/c_1122206608.htm; Taihe Group, « 中国泰合集团收购加拿大皇后金融股权 — 四川省省长尹力、中国驻加拿大大使卢沙野等见证签约仪式 » (5 juillet 2017), voir : https://www.sohu.com/a/154605309_691705.

68 Une réunion en 2016 entre les représentants du Taihe Group et des Congolais a eu lieu au siège social de Kwanza Capital à Kinshasa, selon des sources proches du dossier.

69 Les communiqués de presse pour cette période n'étant plus disponible sur les sites du Taihe Group, The Sentry a obtenu une version sur le site internet d'une chambre de commerce de la région du Sichuan. Ce communiqué de presse était disponible sur la page <http://www.hxcsh.com/content/?113.html>, mais The Sentry n'a pas pu y accéder systématiquement. Il est actuellement disponible ici : <https://web.archive.org/web/20161028142809/http://www.hxcsh.com/content/?113.html>.



- 70 Tencent, « 刚果民主共和国央行行长与泰合董事长举行亲切会谈 » (24 mars 2016), voir : <https://luzhou.house.qq.com/a/20160324/057802.htm>.
- 71 Journal officiel, « Loi N° 005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque centrale du Congo » (mai 2002), voir : <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Droit%20bancaire/article.banque%20centrale.pdf>.
- 72 Global Witness et PPLAAF, « DRC : Anti-Corruption Organisations Question Make-Up of Candidate's Campaign Finance Team » (16 novembre 2018), voir : <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/drc-anti-corruption-organisations-question-make-up-of-candidates/>; William Clowes, « Congo Fails to Account for Infrastructure Loans, Group Says », Bloomberg, 9 novembre 2017, voir : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-11-09/congo-fails-to-account-for-685-million-china-loans-group-says>; Michael J Kavanagh, « Sicomines to Begin Copper Production in 2015 as Reserves Cut », Bloomberg, 24 mai 2013, voir : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2013-05-24/sicomines-to-begin-copper-output-in-2015-as-reserve-estimate-cut>. Massudi a indiqué à The Sentry qu'il a été nommé auprès du conseil d'administration de la China Taihe Bank of Congo sur demande d'une partie prenante qu'il a rencontrée auparavant en tant que banquier correspondant éventuel pour la BGFIBank afin de l'assister dans ses plans de faire évoluer sur le plan international les activités bancaires du groupe chinois et de les développer en RDC par le biais de sa filiale Dazhou City Commercial Bank. Le Taihe Group avait effectué une étude de marché approfondie qui a révélé la possibilité d'effectuer des transactions commerciales d'importations et d'exportations pour les petites et moyennes entreprises avec la Chine et Hong Kong. En tant qu'actionnaire majoritaire d'une banque au sein du groupe, par le biais de la Dazhou City Commercial Bank, le lancement de comptes en yuan et de cartes bleues fournies par des banques locales (Rawbank et la BCDC) a provoqué ses ambitions pour le marché congolais, selon Massudi. En ce qui concerne les conditions qui ont mené la China Taihe Bank of Congo à sélectionner Moïse Ekanga et un autre Congolais pour son conseil d'administration, Massudi a indiqué à The Sentry que le président du conseil d'administration du Taihe Group lui avait demandé de nommer des candidats indépendants pour le conseil avec une expérience bancaire et d'entreprise bien établie. [Nom censuré par The Sentry] figurait parmi les cinq ou six candidates que je connaissais avec les compétences nécessaires que je leur ai proposées. Je n'ai pas conscience du cas de M Ejanga.
- 73 FIBank RDC, « Bref historique et mission » (placé dans les archives le 11 août 2016), disponible par le biais de www.archive.org, voir : www.fibank.cd:80/digitas/fibank-historique-et-mission.html ; à l'époque, le président du conseil d'administration de la FIBank RDC était Didier Kazadi Nyembwe, l'ancien chef de l'Agence nationale de renseignements de la RDC et conseiller de sécurité du père du président Kabila ; Radio Okapi, « Didier Kazadi Nyembwe: Personne n'a mieux géré les services de renseignement comme je l'ai fait » (20 juin 2011), voir : <https://www.radiookapi.net/emissions-2/le-grand-temoin/2011/06/20/didier-kazadi-nyembwe-personne-na-mieux-gere-les-services-de-renseignement-comme-je-lai-fait>.
- 74 Radio Okapi, « Dissolution de Fibank : ' meilleure solution ', selon le gouverneur de la BCC » (10 juin 2017), voir : <https://www.radiookapi.net/2017/06/10/actualite/economie/dissolution-de-fibank-meilleure-solution-selon-le-gouverneur-de-la-bcc> ; Radio Okapi, « La BCC nomme un comité de gestion provisoire à la Fibank » (16 décembre 2015), voir : <https://www.radiookapi.net/2015/12/16/actualite/economie/la-bcc-nomme-un-comite-de-gestion-provisoire-la-tete-de-la-fibank>.
- 75 Jeune Afrique, « RD Congo : pourquoi Ahmed Kalej Nkand a été renvoyé de la Gécamines » (4 août 2014), voir : <https://www.jeuneafrique.com/7823/economie/rd-congo-pourquoi-ahmed-kalej-nkand-a-t-renvoy-de-la-g-camines>; Jeune Afrique, « Gécamines: Ahmed Kalej Nkand veut aller de l'avant » (17 novembre 2016), voir : <https://www.jeuneafrique.com/mag/371682/economie/gecamines-ahmed-kalej-nkand-veut-aller-de-lavant/>.
- 76 *Ibid.*
- 77 Deloitte, « Étude sur le secteur bancaire en République démocratique du Congo (2015-2016) décembre 2017 », voir : <https://www2.deloitte.com/cd/fr.html> ; Radio Okapi, « RDC: Afriland First Bank rachète la Fibank » (13 juin 2017), voir : <https://www.radiookapi.net/2017/06/13/emissions/dialogue-entre-congolais/rdc-afriland-first-bank-rachete-la-fibank>.
- 78 Federal Financial Institutions Examination Council, « Bank Secrecy Act/Anti-Money Laundering Examination Manual; Appendix F: Money Laundering and Terrorist Financing ' Red Flags ' » (2014), voir : https://www.ffiiec.gov/bsa_aml_infobase/documents/bsa_aml_man_2014_v2.pdf ; Département du Trésor américain, « Guidance on Enhanced Scrutiny for Transactions That May Involve the Proceeds of Foreign Official Corruption » (1^{er} janvier 2001), voir : <https://www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/guidance.aspx> ; Centre de politique et



d'administration fiscales de l'OCDE, « Le manuel de sensibilisation au blanchiment de capitaux à l'intention des vérificateurs fiscaux » (2009), voir : <http://www.oecd.org/fr/ctp/delits/44751737.pdf>; Financial Action Task Force, « Money Laundering and Terrorist Financing in the Securities Sector » (octobre 2009), voir : <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/ML%20and%20TF%20in%20the%20Securities%20Sector.pdf>

79 Journal Officiel, « Actes de sociétés et du groupement d'intérêts économiques » (15 juillet 2016) ; Radio Okapi, « Industrie : le groupe Kwanza Capital prend le contrôle de la société textile Sotexki » (21 août 2015), voir : <https://www.radiookapi.net/2015/08/21/actualite/en-bref/industrie-le-groupe-kwanza-capital-prend-le-contrôle-de-la-societe>.

80 Journal Officiel, « Actes de sociétés et du groupement d'intérêts économiques » (15 juillet 2016).

81 Kwanza Capital a effectué un versement auprès d'Aneth Lutale, actionnaire majoritaire de Sud Oil, pour louer une partie du garage.

82 Direction générale des impôts, « Répertoire général des contribuables » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://www.dgi.gouv.cd/repertoire-general.html>

83 Direction générale des impôts, « Liste des assujettis par gestionnaire » (consulté le 7 septembre 2018), voir : http://www.dgi.gouv.cd/documents/RepertoireDGE_PAR_GESTIONNAIRE.xls

84 Kristof Titeca et Patrick Edmond, « The political economy of oil in the Democratic Republic of Congo (DRC): Corruption and regime control » (The Extractive Industries and Society, 4 janvier 2019), voir : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.12.003>.

85 Radio Okapi, « La ville province de Kinshasa a un nouveau gouverneur » (16 novembre 2005), voir : <https://www.radiookapi.net/sans-categorie/2005/11/16/la-ville-province-de-kinshasa-a-un-nouveau-gouverneur> ; Radio Okapi, « Kinshasa : L'urbanisation de la commune de Matete, une nécessité! » (11 octobre 2007), voir : <https://www.radiookapi.net/emissions-2/2007/10/11/kinshasa-lurbanisation-de-la-commune-de-matete-une-necessite/>.

86 Radio Okapi, « Suspension de Kimbembe Mazunga, directeur général de la SCTP » (22 novembre 2016), voir : <https://www.radiookapi.net/2016/11/22/actualite/en-bref/suspension-de-kimbembe-mazunga-directeur-general-de-la-sctp>.

87 Jeune Afrique, « RDC : enquête sur un virement suspect de la Banque centrale du Congo » (April 22, 2018), voir : <http://www.jeuneafrique.com/552979/politique/rdc-enquete-sur-un-virement-suspect-de-la-banque-centrale-du-congo/> ; Pierre Boisselet, « RDC : petits arrangements entre amis dans le clan Kabila » (Jeune Afrique, 7 mai 2018), voir : <http://www.jeuneafrique.com/mag/553244/politique/rd-congo-petits-arrangements-entre-amis-dans-le-clan-kabila/> ; Journal officiel, « Loi N° 005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque centrale du Congo » (mai 2002), voir : <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economie/Droit%20bancaire/article.banque%20centrale.pdf>.

88 Sud Oil a également reçu un virement d'environ 6,8 millions de dollars d'une entité identifiée comme « PERM.MISSION OF REP. C » (abréviation en anglais pour mission permanente de la République du Congo) le même jour que le virement de la Banque centrale. Selon les normes concernant les risques de blanchiment d'argent, les comptes bancaires liés à des missions internationales -- tel que semble l'indiquer la description de ce virement -- nécessitent un examen attentionné, surtout lorsque les comptes sont utilisés pour des activités qui se différencient de l'objectif de la mission.

89 Selon l'article 17 de la loi congolaise sur les marchés publics la plupart des contrats octroyés par le gouvernement doivent se fonder sur un appel d'offres public et ne peuvent être octroyés sans appel d'offres que dans des conditions exceptionnelles. L'article 42 de la même loi indique qu'un appel d'offres public ne peut être octroyé sans compétition que lorsqu'un bien ou un service breveté est nécessaire, lorsqu'un seul contractuel a une licence exclusive ou des droits pour ce bien ou ce service, ou lorsqu'un seul contractuel peut fournir le bien ou le service requis.

90 Journal officiel, « 45ème année numéro 2 deuxième partie » (15 janvier 2004).

91 Jeune Afrique, « RD Congo : Sud Oil, la compagnie mystère qui reçoit 7,5 millions de dollars de la banque centrale » (7 mai 2018), voir : <https://www.jeuneafrique.com/mag/553267/politique/rd-congo-sud-oil-la-compagnie-mystere-qui-recoit-75-millions-de-dollars-de-la-banque-centrale/>.

92 *Ibid.*

PPLAAF, « The Lumumba Papers » (consulté le 25 février 2019), voir : <http://lumumbapapers.info/>.



93 Pour la version disponible dans les archives, voir :

<https://web.archive.org/web/20161028142809/http://www.hxcsh.com/content/?1113.html>

94 Le texte d'origine en mandarin ne précise pas si le chiffre est en yuan ou en dollars. Si la devise de référence est le yuan, la valeur équivalente serait environ 1,3 milliards ou 1,4 milliards de dollars, selon les taux de change lors de la réunion décrite dans le communiqué de presse.

95 Voir la version en mandarin : <https://luzhou.house.qq.com/a/20160324/057802.htm>

96 Les échanges de titres de créance sur le marché hors cote sont des contrats qui ont souvent lieu entre deux parties privées plutôt que l'ors d'un échange officiel. En règle générale, ce genre de commerce de titres de créance est moins réglementé que d'autres marchés financiers.

